Blanchiment d'argent, transactions avec l'Iran : **la banque HSBC en eaux troubles** *Page B 1*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CIII Nº 160 ◆ LE DEVOIR, LE MERCREDI 18 JUILLET 2012 1,09 $ + taxes = 1,25 $

Kyoto : Harper remporte la première manche

La Cour fédérale confirme la légalité du retrait du protocole, mais le verdict est aussitôt porté en appel

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
MARIE VASTEL

La Cour fédérale a confirmé hier la légalité du décret fédéral du 6 décembre 2011, en pleine conférence de Durban sur les changements climatiques, par lequel le gouvernement Harper a autorisé son ministre des Affaires étrangères à dénoncer la participation du Canada au protocole de Kyoto.

Le demandeur dans cette cause est le professeur de droit et ancien député bloquiste Daniel Turp. Il a immédiatement annoncé, après avoir consulté son procureur, Me Julius Grey, que ce verdict serait porté en appel, se disant convaincu *«qu'une décision de cette importance doit être révisée par un panel de trois juges et si possible avant le 15 décembre, date à laquelle prendra effet la dénonciation par le Canada du protocole de Kyoto à moins d'un verdict en sens contraire de la Cour d'appel fédérale. Et la décision rendue aujourd'hui, il ne faut pas l'oublier, c'est la première période. Il va y en avoir une deuxième et peut-être une troisième»*, une allusion à la possibilité d'un renvoi devant la Cour suprême parce que les principes en cause touchent aux fondements mêmes du système parlementaire canadien.

Daniel Turp

«Il s'agit d'un appel de plein droit», précise la déclaration de l'Équipe Kyoto, formée pour vérifier la légalité du retrait canadien, et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA). Ce dernier groupe a réitéré son appui à la démarche du professeur Turp et espère également compter sur l'appui des 21 groupes environnementaux et sociaux ainsi que des cinq partis politiques qui l'ont appuyé à ce jour.

Du côté fédéral, c'est le cabinet du ministre

VOIR PAGE A 8 : **KYOTO**

JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

Le brise-glace *Louis S. St-Laurent*, de la garde côtière canadienne, se fraie un chemin parmi les glaces de la baie de Baffin, dans l'Arctique, sur cette photo prise en juillet 2008. La Cour fédérale a statué hier qu'en vertu d'une «prérogative royale», le gouvernement Harper pouvait légalement se soustraire à la Loi de mise en œuvre du protocole de Kyoto, adoptée par le Parlement le 14 février 2007.

Aujourd'hui

Venezuela › Les dérives autoritaires de Hugo Chávez font l'objet de critiques de la part de Human Rights Watch. *Page B 5*

Ottawa › Réforme de la carte électorale : la voix des communautés rurales et éloignées n'a pas été entendue, déplore l'opposition. *Page A 3*

Économie › La Banque du Canada abaisse ses prévisions de croissance économique en raison, notamment, de la crise européenne. *Page B 1*

Avis légaux ..... A 4
Décès ..... B 4
Météo ..... B 2
Mots croisés ..... B 6
Petites annonces ..... B 4
Sudoku ..... A 4

La ferme Sage Terre, au Bic

Le grand défi de la cohérence écologique

CAROLINE MONTPETIT
au Bic

Autour de la table, il y a des convives de tous les âges, tandis que dans la grange voisine, les enfants jouent dans les bottes de foin.

Nous sommes chez Jean Bédard et Marie-Hélène Langlais, à la ferme Sage Terre, au Bic, dans le Bas-Saint-Laurent. Le premier est travailleur social, enseignant, philosophe et écrivain (*Nicolas de Cues, Maître Eckart*, et plus récemment, *Marguerite Porète*). La seconde est une enseignante à la retraite, qui a aussi travaillé dix ans en milieu carcéral.

La ferme Sage Terre, c'est un projet du couple, par lequel Marie-Hélène et Jean souhaitaient se rapprocher de certains idéaux de justice sociale et de vie écologique. *«Je savais que je voulais faire quelque chose de collectif, un hameau, un endroit dont plusieurs personnes pourraient profiter. Les jeunes n'ont pas accès à la*

VOIR PAGE A 8 : **FERME**

PIERRE TRUDEL

Marie-Hélène Langlais et l'écrivain Jean Bédard, de la ferme Sage Terre, dans le Bas-Saint-Laurent. Ils y invitent des jeunes intéressés à présenter des projets ayant trait à la culture écologique de la terre.

Sciences Po épinglé

Le modèle de l'université anglo-américaine en France accumule les dérives financières

CHRISTIAN RIOUX
Correspondant à Paris

Il n'y a pas que les universités McGill et Concordia qui défraient la chronique à cause de certains salaires ou privilèges accordés à leurs administrateurs. En France, la Cour des comptes (équivalent du Vérificateur général) vient d'épingler l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), une institution phare du quinquennat de Nicolas Sarkozy qui s'était donné pour objectif de concurrencer les grandes universités américaines dans les classements internationaux. Son directeur, le flamboyant Richard Descoings, mort récemment d'une crise cardiaque dans une chambre d'hôtel de New York, est accusé d'avoir pris de graves libertés avec les finances de l'établissement.

Selon les révélations du journal *Le Monde*, la Cour des comptes, qui se penchait pour la première fois sur les finances de Sciences Po, dénonce les primes de 10 000 à 100 000 euros (12 500 à 125 000 $) versées à dix membres du comité exécutif. Ces montants auraient été attribués sans aucune évaluation écrite et à l'insu du conseil d'administration. Ces révélations ne tiennent pas compte du salaire du directeur, révélé en 2011 par le site Médiapart, qui atteignait plus de 500 000 euros (625 000 $).

Les frais de voyage de Richard Descoings sont aussi montrés du doigt. Mandaté par Nicolas Sarkozy pour proposer une réforme des lycées, il aurait dépensé un million d'euros sans l'accord de son conseil d'administration pour organiser 80 débats dans 76 départements.

VOIR PAGE A 8 : **SCIENCES PO**

Des écologistes inquiets d'un projet de mine d'apatite

Le site situé à 200 kilomètres du lac Saint-Jean serait l'un des plus importants au Québec

JESSICA NADEAU

Un projet de mine d'apatite, qui pourrait devenir l'une des plus importantes au Québec, est dans la mire des groupes écologistes au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ils demandent à la compagnie de leur fournir des fonds pour faire leurs propres analyses indépendantes.

La coalition Québec meilleure mine ! se dit préoccupée par le nouveau projet minier d'apatite Lac à Paul, situé dans un secteur de villégiature à 200 km au nord-est du lac Saint-Jean. Selon les dernières études de faisabilité, Ressources d'Arianne inc. souhaite exploiter plusieurs fosses à ciel ouvert d'où seraient extraites quelque trois millions de tonnes de concentré d'apatite par année. L'apatite sert à faire du phosphore pour enrichir les sols en agriculture.

« C'est un projet d'envergure qui aura nécessairement des impacts importants, tant sur le plan environnemental que social », explique Ugo Lapointe, porte-parole de la coalition qui regroupe une trentaine d'organismes à travers le Québec.

« Du côté de la population locale, on sent qu'il y a des préoccupations et celles-ci vont aller en s'amplifiant au fur et à mesure que le projet va se développer. Quand tu vois 200 camions qui passent dans ta rue chaque jour, tu te sens généralement plus préoccupé. »

Il est trop tôt pour parler des impacts concrets du projet, car les études environnementales n'ont pas encore été faites. Mais Québec meilleure mine ! s'inquiète déjà de l'entreposage de 500 millions de tonnes de rejets miniers — soit l'équivalent de 1000 terrains de football —, de l'assèchement de cours d'eau et de lacs, de même que du transport du concentré par camion dans des zones habitées.

Mais tout n'est pas noir. Québec meilleure mine ! se dit fortement encouragée par l'ouverture des dirigeants, qui ont convié l'organisme à participer à une séance d'information publique au début du mois de juillet. Invitée à lui faire part de ses recommandations, la coalition a envoyé une lettre à Bernard Lapointe, le chef de la direction de Ressources d'Arianne. *« Nous recommandons à la compagnie [...] de rendre disponibles des fonds à des organismes citoyens et de la société civile, comme le nôtre, pour faire des analyses et des contre-vérifications indépendantes des études réalisées par le promoteur »*, écrit Ugo Lapointe dans la missive.

MARIE-ANDRÉE DELISLE TOURISME QUÉBEC

Le projet minier se situe dans un secteur de villégiature, à 200 km au nord-est du lac Saint-Jean.

Il demande des fonds pouvant aller de 1 à 5% des budgets prévus pour les évaluations environnementales dont la compagnie dispose, ce qui peut s'élever à plusieurs millions de dollars. Selon lui, une telle aide financière aux organismes citoyens permettrait de mieux préparer les uns et les autres aux audiences publiques du BAPE, qui surviennent souvent en fin de parcours et qui sont souvent critiquées par les opposants au projet, justement parce que les seules études qui y sont présentées sont généralement celles de l'industrie. *« La balle est dans leur camp, mais s'ils acceptent, ce sera la première fois qu'un promoteur fera la démonstration d'autant d'ouverture »*, affirme le militant.

Pour lui, nul doute que la compagnie témoigne d'une ouverture exemplaire aux préoccupations citoyennes jusqu'à présent. Mais reste à savoir si cette ouverture durera dans le temps. *« Dans cette industrie, dès qu'un joueur tente de sortir la tête du lot pour faire les choses différemment, on lui coupe la tête. On espère que dans ce cas-ci, la compagnie continuera avec cette approche. »*

Le Devoir

10 ANS DÉJÀ...

Louis Laberge nous a quittés le 18 juillet 2002 après 78 ans de vie et 58 ans de militantisme au service des travailleurs et des travailleuses du Québec.

La vingtaine à peine sonnée, Louis est devenu assembleur, puis mécanicien en aéronautique à Canadair. Aussitôt militant syndical à l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (AIMTA), il a été successivement secrétaire puis président du Conseil des métiers et du travail de Montréal de 1951 à 1964, année où, après quelques mois passés au sein des Travailleurs unis de l'automobile et de l'aérospatiale, il a été élu président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, titre qu'il a conservé jusqu'à sa retraite, en 1991, après avoir contribué à multiplier par deux le nombre de membres à la FTQ.

Plusieurs ont connu Louis Laberge alors qu'il soutenait vigoureusement la création de la FTQ-Construction. D'autres s'en souviennent alors qu'il défendait bec et ongles les grévistes de la United Aircraft. D'autres encore pensent à lui alors qu'il participait aux piquets de grève du quotidien *La Presse* ou de General Motors, ou lorsqu'il était emprisonné avec les dirigeants de la CSN et de la CEQ durant la grande négociation du Front commun de 1972.

Mais c'est l'ensemble du Québec qui garde en mémoire Louis Laberge comme étant le fondateur éclairé, en 1983, du Fonds de solidarité FTQ, un fonds de plus de huit milliards et demi de dollars aujourd'hui, destiné à sauver et à créer des emplois, à faire tourner l'économie du Québec et à contribuer à l'amélioration de la retraite de près de 600 000 actionnaires.

Merci Louis ! Ton soutien et ta détermination nous manquent, tout comme ton humour et ta jovialité, mais nous sommes heureux de poursuivre la « grosse » œuvre que tu as commencée.

Michel Arsenault
Président de la FTQ et du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

Daniel Boyer
Secrétaire général de la FTQ et secrétaire du Fonds de solidarité FTQ

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
FTQ

FONDS de solidarité FTQ

L'Assemblée des Premières Nations se choisit un nouveau chef

Les candidats veulent rehausser la qualité de vie de leur peuple

L'un après l'autre, les huit candidats se disputant le poste le plus prestigieux d'une association des Premières Nations ont promis, hier, de trouver une façon de rehausser la qualité de vie de leur peuple.

Or, la question est de savoir comment y parvenir une fois pour toutes. Et les réponses à cette question s'avéreront largement déterminantes dans le choix du nouveau chef national de l'Assemblée des Premières Nations, dont l'élection est prévue pour aujourd'hui. La nouvelle direction influencera les relations entre les autochtones du pays et le gouvernement, les entreprises et le reste du Canada en général, avec pour toile de fond une économie se basant sur l'exploitation des ressources naturelles.

Le chef national sortant, Shawn Atleo, a déclaré qu'à l'instar de leurs ancêtres, les autochtones faisaient valoir leurs droits un peu partout à travers le pays, citant au passage les exemples des communautés amérindiennes demandant plus dans le Plan Nord du Québec, le cercle de feu du développement minier de l'Ontario et les projets énergétiques et d'oléoducs de l'Ouest.

Mais les leaders autochtones qui voteront aujourd'hui veulent savoir quel sort leur sera réservé au lendemain de ces projets, a soutenu le chef régional de l'Ontario, Stan Beardy.

Si plusieurs chefs de la Colombie-Britannique sont prêts à endosser la candidature de Shawn Atleo, les chefs ontariens cherchent encore des réponses à leurs questions, et ce, malgré le fait que les six semaines de campagne tirent déjà à leur fin, a expliqué M. Beardy.

Afin d'assurer un meilleur accès des autochtones à la richesse, M. Atleo propose de raviver les droits ancestraux enchâssés dans les traités et de faire pression auprès du premier ministre Stephen Harper pour qu'il respecte sa promesse de discuter de l'application des traités.

Les autres candidats ont tous tenté de se différencier les uns des autres dans le domaine des ressources naturelles, mais aussi dans l'éducation, le bien-être des enfants et la négociation avec Ottawa.

La Presse canadienne

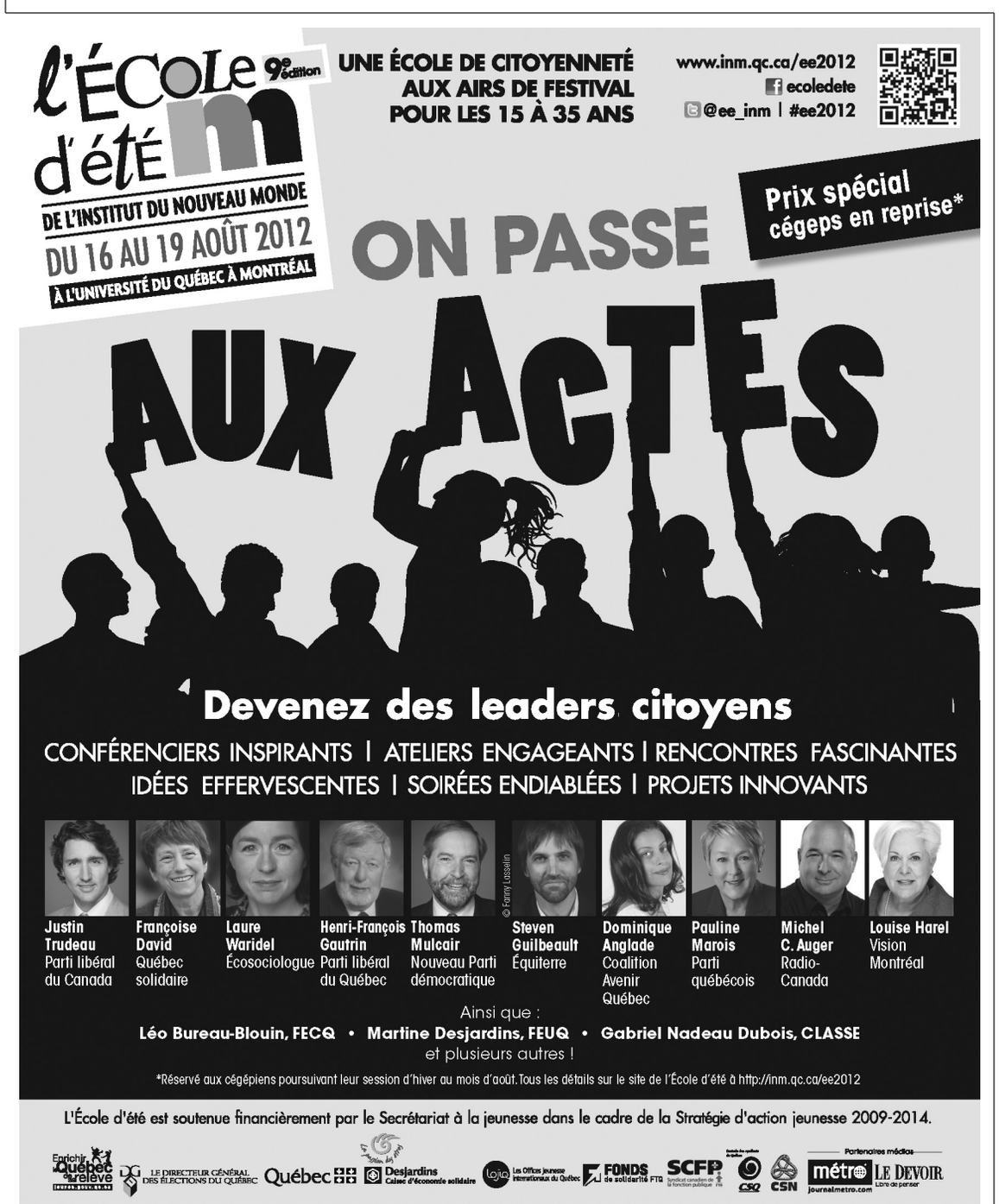

Francis Proulx se tourne vers la Cour suprême

Francis Proulx s'adressera à la Cour suprême pour tenter de faire annuler le verdict de culpabilité pour le meurtre en 2008 de Nancy Michaud, l'attachée politique du défunt ministre libéral Claude Béchard. C'est un avocat de Trois-Rivières, René Duval, qui a été mandaté par les avocats de Proulx pour piloter le dossier devant le plus haut tribunal du pays. La Cour d'appel a rejeté lundi une requête en ce sens. L'homme de Rivière-Ouelle, dans le Bas-Saint-Laurent, avait été reconnu coupable de meurtre prémédité en 2009. Il voulait contester en Cour d'appel le verdict de responsabilité criminelle rendu contre lui et demandait un nouveau procès. Il a été condamné à une peine d'emprisonnement sans possibilité de libération avant 25 ans.

La Presse canadienne

Espionnage : la cause de Delisle sera entendue

Halifax, N.-É. — La cause de Jeffrey Paul Delisle, un agent du renseignement de la Marine canadienne accusé d'espionnage, pourra être entendue, mais l'accusé doit encore répondre à l'accusation. Ses avocats devront revenir en cour aujourd'hui. On s'attend à ce qu'une date soit alors fixée pour l'ouverture de l'enquête préliminaire. Delisle est soupçonné d'avoir transmis des informations susceptibles de nuire aux intérêts nationaux du Canada. C'est la première fois qu'un individu est accusé d'avoir contrevenu à certaines dispositions prévues par la Loi sur la protection de l'information. M. Delisle a travaillé pour le chef du Renseignement de la défense et pour l'état-major interarmées stratégique, qui supervise la quasi-totalité des plans et opérations militaires au Canada et à l'étranger.

La Presse canadienne

14 immigrants roumains illégaux découverts à Magog

Magog — Les agents des Services frontaliers canadiens et leurs collègues d'Immigration Canada devront déterminer quel sort ils réserveront à 14 personnes, 10 adultes et quatre mineurs, qui sont entrés illégalement au Canada dans la nuit de lundi à hier pour se retrouver en plein cœur de Magog, en Estrie, à 4 h 30 hier matin. Le groupe a été ramené hier matin au poste frontalier de Stanstead, qu'il avait franchi à bord d'un véhicule durant la nuit sans s'arrêter, commettant ainsi une entrée illégale au pays. Les personnes, apparemment d'origine roumaine, se sont rendues au centre-ville de Magog, où ils ont abordé un citoyen à qui ils ont réussi à faire comprendre, tant bien que mal, qu'ils voulaient voir la police. Le groupe réclame le statut de réfugié.

La Presse canadienne

Cargo échoué : un effet de succion est en cause

Un effet de succion est à l'origine de l'échouement d'un cargo, en mars 2011, dans le canal de la voie maritime du Saint-Laurent à Saint-Lambert, conclut le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST). Le 31 mars 2011, le navire libérien *BBC Steinhoeft* s'était échoué en aval de l'écluse de Saint-Lambert, sur la Rive-Sud de Montréal, interrompant la circulation maritime pendant 10 heures, avant d'être tiré de sa fâcheuse position par deux remorqueurs. L'incident n'avait fait aucun blessé ni incident environnemental. Dans son rapport déposé hier, le BST a établi que lorsque le bâtiment s'était approché de la section la plus étroite du canal, il avait été soumis à un effet de succion qui lui avait fait faire une embardée à bâbord. Le manque de temps et de marge de manœuvre avait empêché l'équipage de remédier à la situation.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

JACQUES BOISSINOT ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Monique Gagnon-Tremblay a été élue à l'Assemblée nationale sans interruption depuis 1985.

Le temps était venu de tourner la page, dit la ministre Gagnon-Tremblay

LIA LÉVESQUE

La ministre des Relations internationales et députée de Saint-François, Monique Gagnon-Tremblay, a confirmé hier qu'elle quitte la politique, contribuant ainsi à alimenter la rumeur voulant que des élections seront déclenchées prochainement.

Elle a confirmé l'information qui circulait depuis quelques jours déjà, lors d'une rencontre avec la presse dans sa circonscription de l'Estrie hier matin. Elle achève actuellement son septième mandat à l'Assemblée nationale, ayant été élue sans interruption depuis 1985.

En entrevue, Mme Gagnon-Tremblay a justifié son départ par le fait qu'elle avait déjà une longue carrière derrière elle. *«Si j'avais été dix ans plus jeune, j'aurais fait cette campagne électorale auprès de Jean Charest. Mais compte tenu de mon âge, et après avoir donné 27 ans de ma vie à la politique, et après mûre réflexion, je pense qu'il était normal pour moi de tourner la page.»*

Elle a occupé plusieurs postes ministériels, parmi lesquels la présidence du Conseil du trésor, les Finances, la Condition féminine, les Communautés culturelles et l'Immigration, de même que les Relations internationales et la Francophonie. Elle a également agi comme vice-première ministre, en 1994 et en 2008.

Elle a été la première femme à occuper le poste de chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale. *«J'espère avoir ouvert des portes pour les femmes. Depuis le tout début de ma carrière, même lorsque j'étais notaire, j'ai toujours travaillé pour les femmes. J'espère avoir été un modèle; j'espère que ça a permis à des femmes d'être inspirées et qu'on en aura davantage en politique»*, affirme-t-elle.

Patrimoine familial

Ses projets, pour le moment, consistent à renouer avec sa famille, ses amis, des relations qui sont souvent mises à mal par une vie politique active. Elle souhaite aussi faire un peu plus d'activité physique et coucher sur papier certains souvenirs, certaines idées, *«pour m'en rappeler plus tard»*.

Elle compte bien demeurer membre du Parti libéral du Québec et active. Elle offrira d'ailleurs ses services à son successeur, le cas échéant. *«Pour la prochaine campagne, je ne veux pas, bien sûr, faire ombrage à mon successeur, mais, en même temps, je ne serai pas loin. J'ai l'intention de m'impliquer pour la prochaine campagne. Je serai présente. Je vais épauler mon successeur et je vais épauler aussi mon grand ami Jean Charest»*, confie-t-elle.

Parmi les réalisations dont elle est particulièrement fière, elle note la loi sur le patrimoine familial et une entente sur l'immigration.

Sur le plan régional, elle souligne la reconversion de l'économie, l'agrandissement de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, le centre de pharmacologie et plusieurs infrastructures.

La Presse canadienne

Des envois suspects sèment l'émoi chez Postes Canada

Des envois jugés suspects ont semé l'émoi dans deux centres de services de Postes Canada, hier matin, à Montréal et à Sainte-Julie. La première intervention policière s'est amorcée à l'aube dans un important centre du nord-ouest de la métropole. Il s'agissait d'une lettre destinée à Luka Rocco Magnotta. Quatre employés ont affirmé avoir ressenti des malaises après avoir manipulé l'enveloppe. Son contenu ne comportait toutefois aucune menace, a confirmé le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Du côté d'Urgences-Santé, le chef des opérations, Robert Lamle, a indiqué que les personnes ont probablement été victimes d'un choc émotionnel. Peu de temps après cet incident, un autre bureau de Postes Canada, situé celui-là à Sainte-Julie, en Montérégie, a vu ses activités perturbées. Là aussi, des employés ont été forcés de quitter leur poste de travail momentanément. Le courrier n'a pu être distribué hier. La police semble soutenir la thèse de la coïncidence et ne fait pas de lien entre les deux événements.

La Presse canadienne

NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE

Les régions sont oubliées, déplore l'opposition

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

La représentation électorale n'est pas qu'un calcul mathématique. Encore faut-il que les élus fédéraux puissent faire leur travail et défendre les différentes voix des quatre coins de leur circonscription, ont rétorqué hier les partis d'opposition, qui s'inquiètent déjà des changements proposés lundi à la carte électorale.

C'est que dans sa première ébauche, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour le Québec envisage de rayer l'une des quatre circonscriptions de l'est du Québec pour qu'il n'en reste que trois dans l'ensemble de ce territoire qui rassemble la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent. Résultat: le bloquiste Jean-François Fortin perdrait sa circonscription de Haute-Gaspésie–La Mitis–Matane–Matapédia.

Pas surprenant, donc, qu'il défende haut et fort l'importance de ne pas oublier, en réformant la carte électorale pour témoigner des changements démographiques, la voix des communautés rurales et éloignées. *«Quand on a un équilibre qui est brisé par le fait de surreprésenter des secteurs urbains — où les enjeux sont relativement les mêmes —, et d'oublier certains enjeux régionaux d'occupation de notre territoire, on a une méconnaissance de la réalité de plusieurs des composantes importantes de notre pays ou de notre province»*, a-t-il défendu, en entrevue téléphonique. Les trois circonscriptions restantes dans sa région compteront désormais quelque 115000 électeurs, alors que les circonscriptions montréalaises en représentent en moyenne 95000, et le territoire couvert par les élus fédéraux y sera de 20 à 40 fois plus grand que celui de leurs collègues montréalais. Un défi quant à la *«capacité d'un député à faire son travail»*, a fait valoir M. Fortin.

Le printemps dernier, les députés néodémocrates de la région — Guy Caron à Rimouski–Neigette–Témiscouata–Les Basques, Philip Toone à Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, et François Lapointe dans Montmagny-L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup — avaient fait front commun pour réclamer, avec M. Fortin, que les limites de leurs circonscriptions demeurent inchangées. Car autrement, ce sont les services offerts aux électeurs qui seront affaiblis et la possibilité pour ceux-ci de faire entendre leurs préoccupations auprès de leur député, avaient-ils argué.

Une «coalition» est en train de naître, formée d'acteurs régionaux et politiques

Au lendemain du dévoilement des changements envisagés par la Commission, le néodémocrate Robert Aubin a réitéré hier *«cette préoccupation* [pour le parti] *de faire en sorte qu'à Ottawa, le visage des régions ne disparaisse pas»*. Mais il est trop tôt pour promettre que cette alliance avec les bloquistes se poursuive quand viendra le moment de revendiquer la survie de la circonscription de M. Fortin. Les néodémocrates en sont encore à l'analyse de la carte électorale proposée, s'est contenté de commenter M. Aubin.

Les inquiétudes de partis d'opposition n'ont cependant pas ému le président de la Commission, le juge Jules Allard, qui estime qu'elles sont les mêmes lors de chaque redécoupage, tous les dix ans. De toute façon, rien n'est fixé et les audiences publiques servent justement à entendre les points de vue, a-t-il souligné. *«On y croit* [aux changements proposés]. *Mais on ne peut pas dire que ça ne peut pas changer.* [...] *On va pouvoir parler.»* La parole sera toutefois d'abord offerte aux citoyens, et non aux politiciens qui s'inquiètent de ne pas pouvoir être réélus en vertu des modifications. *«Ça, ce serait plutôt mal venu»*, a tranché le juge Allard.

Nonobstant, Jean-François Fortin n'a pas l'intention de baisser les bras. Et il prévient qu'une *«coalition»* est en train de naître, formée d'acteurs régionaux et politiques, lesquels déposeront leurs mémoires à la Commission. Le maire de Rimouski et président de l'Union des municipalités du Québec, Éric Forest, pourrait d'ailleurs bien se joindre à cette mobilisation, selon La Presse canadienne. Quant à M. Fortin, il a en outre l'intention de manifester *«pour rappeler la voix de la région»* lorsque la Commission sera de passage dans sa région en septembre.

L'argument du bloquiste, selon lequel une région aussi vaste que la Gaspésie compte un nombre varié d'enjeux à défendre pour un député fédéral, n'a toutefois rien de nouveau pour le juge Allard, qui a entendu le même discours lorsque trois circonscriptions provinciales ont été abolies dans l'est du Québec. *«C'est un argument qu'on est prêt à entendre, s'ils s'appuient sur une réalité solide»*, a-t-il commenté.

Le Devoir

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Jean Charest a fait cette annonce dans la ville minière de Fermont.

200 millions pour les villes du Nord

Dans ce qui a les allures d'un blitz préélectoral, Charest promet de soutenir la croissance des municipalités liée au boom minier

JOCELYNE RICHER

à Fermont

Sur fond de fièvre électorale, le premier ministre Jean Charest a confirmé hier une aide de Québec de 200 millions visant à soutenir le développement d'infrastructures dans les villes directement touchées par le Plan Nord.

Il a fait cette annonce dans la ville minière de Fermont, sur la Côte-Nord, dans le cadre d'une tournée, qui a toutes les allures d'un blitz préélectoral et qui le conduira dans les prochains jours de Havre-Saint-Pierre, au chantier du mégacomplexe hydroélectrique La Romaine, avant de faire un crochet vers la Gaspésie et les îles de la Madeleine.

En point de presse à l'hôtel de ville de Fermont, le premier ministre n'a pas voulu confirmer l'imminence d'une campagne électorale, mais il a donné une idée de l'enjeu du prochain scrutin. *«Il y aura un choix très important à faire sur le type de société dans laquelle nous voulons vivre. Ça, ça me paraît très évident»*, a-t-il dit.

Le Plan Nord, et de façon plus générale la création d'emplois et l'économie seront au cœur de la stratégie libérale, dans l'espoir de décrocher un quatrième mandat consécutif. *«Les Québécois auront l'occasion de se prononcer sur leur avenir. Ça va être intéressant, parce que c'est une élection qui aura ses particularités, cela me paraît évident»*, a-t-il ajouté.

Très en forme et souriant, le premier ministre en a profité pour serrer les mains des maires de la région qui étaient présents, en leur promettant de revenir les voir bientôt.

Il est revenu à la charge pour dire à quel point son Plan Nord était un projet majeur, qui fonctionnait au-delà de toute espérance, alors qu'il a été lancé il y a seulement un peu plus d'un an. En mai 2011, lors de l'annonce du Plan Nord, on comptait 11 projets miniers d'une valeur de 8 milliards, alors qu'aujourd'hui, il y en a *«26 ou 28 pour 33 milliards»*, a-t-il fait valoir.

«Il y aura un choix très important à faire sur le type de société dans laquelle nous voulons vivre»

Mais il y a un revers à la médaille: les villes du Nord, comme Fermont, arrivent mal à gérer une croissance soudaine, due au boom minier.

C'est ce problème que souhaite régler Québec avec ce programme spécial de 200 millions destiné aux 34 villes situées au nord du 49e parallèle.

Ces villes pourront ainsi obtenir de l'aide pour implanter ou moderniser diverses infrastructures comme les équipements d'assainissement des eaux ou la voirie locale. Ainsi, elles seront mieux à même d'accueillir les travailleurs qui montent au nord.

Le programme n'a pas d'échéance: les sommes sont donc disponibles jusqu'à épuisement des fonds.

Avec la croissance du marché du fer et l'afflux de travailleurs, Fermont, comme d'autres, connaît aussi un boom immobilier.

Pour une ville comme Fermont, le programme pourra également servir à retenir les travailleurs qui, trop souvent, y viennent uniquement pour travailler, retournant chez eux, au sud, toutes les deux semaines. Fermont cherche à contrer le phénomène, qui s'appelle *«fly-in fly-out»*, pour amener les gens à véritablement s'établir dans la petite municipalité qui s'est rendue célèbre par son mur coupe-vent.

La moitié de la population de 3000 personnes vit dans ce gigantesque mur qui s'étire sur près d'un kilomètre et qui regroupe appartements, services, écoles et commerces.

Les gens de Fermont aiment bien dire qu'ils peuvent aller faire leurs courses en pyjama et en pantoufles, sans devoir mettre le nez dehors.

La Presse canadienne

L'inscription obligatoire en français sur les électroménagers est dénoncée

SYLVAIN LAROCQUE

Les détaillants et les fabricants montent au créneau pour dénoncer l'intention de Québec de rendre obligatoires les inscriptions en français sur six types d'électroménagers.

À l'heure actuelle, le Règlement sur la langue du commerce et des affaires de la Charte de la langue française prévoit une dérogation pour les inscriptions gravées, incrustées, rivetées ou soudées que l'on trouve sur les cuisinières, fours à micro-ondes, laveuses, lave-vaisselle, réfrigérateurs et sécheuses. Or, en avril, le gouvernement a publié un projet de règlement visant à mettre fin à cette dérogation.

Dans une lettre envoyée en mai à la ministre de la Culture, Christine St-Pierre, le président du Conseil québécois du commerce de détail, Gaston Lafleur, soutient que le changement aura des impacts *«très significatifs»* pour les détaillants, pour les consommateurs et même pour l'économie québécoise.

L'adaptation des chaînes de montage pour se conformer au règlement coûterait quelque 165 millions, selon le CCCD

Nathalie St-Pierre, vice-présidente du Conseil canadien du commerce de détail (CCCD), a également écrit à la ministre. Selon elle, *«l'adaptation des chaînes de montage pour accommoder les modifications réglementaires coûterait quelque 165 millions»* de dollars.

Le changement proposé *«n'ajoute aucune protection réelle de la langue française au Québec»*, soutient Nathalie St-Pierre.

Les détaillants calculent que de 85 à 90% des électroménagers actuellement en vente au Québec ne pourraient plus être offerts si le règlement devait entrer en vigueur.

De son côté, l'Association of Home Appliance Manufacturers, dont le siège social est situé à Washington, prévient que le nouveau règlement *«pourrait engendrer une diminution de l'éventail d'appareils disponibles à la clientèle et, potentiellement, des prix plus élevés au Québec»*.

En 2009, l'Office québécois de la langue française estimait qu'à peine 25% des électroménagers vendus au Québec portaient des inscriptions en français, contre plus de 75% au moment de l'adoption de la Charte de la langue française, en 1977.

Sur son site Web, l'Office précise qu'il a *«entrepris des démarches qui touchent tous les intervenants du domaine des électroménagers»*. Les détaillants se plaignent toutefois de ne pas avoir été consultés avant la publication du projet de règlement.

Dans sa missive, M. Lafleur a demandé une rencontre avec Christine St-Pierre. Marie-Hélène Paradis, attachée politique au cabinet de la ministre, a toutefois indiqué hier, au cours d'un entretien téléphonique, qu'aucune réunion n'était prévue pour le moment.

Rappelons qu'Electrolux et Mabe ont annoncé la fermeture de leurs usines québécoises pour 2013 et 2014, ce qui mettra fin aux activités de fabrication d'électroménagers au Québec.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Des restos californiens tentent de contourner l'interdiction du foie gras

San Francisco — Il a fallu huit ans pour que la loi interdisant la production et la vente de foie gras en Californie entre en vigueur. Mais les restaurants ont rapidement trouvé la faille leur permettant de continuer à proposer le précieux mets à leurs clients.

Depuis le 1er juillet, il est interdit de fabriquer ou de vendre des aliments provenant de volatiles gavés. La pratique du gavage est farouchement décriée par les défenseurs des animaux, qui dénoncent sa cruauté. La Californie a laissé plus de sept ans au seul producteur de la région, Sonoma Artisan Foie Gras, pour qu'il s'adapte à l'interdiction après le vote de la loi en 2004.

Mais les restaurateurs et les chefs rivalisent d'ingéniosité pour continuer à servir du foie gras à leurs clients, signe que le sujet passionne dans les deux camps. À San Francisco, le Presidio Social Club, un établissement situé dans une ancienne base militaire appartenant au Service des parcs nationaux, avait du foie gras à son menu samedi. Son excuse? L'interdiction ne s'applique pas à ce restaurant, car il est situé en territoire fédéral…

Les chefs de Hot Kitchen, dans le comté de Los Angeles, et du restaurant Chez TJ, à Mountain View, offrent aussi du foie gras, estimant que la loi n'interdit pas de façon explicite sa distribution. D'autres établissements, comme Palio d'Asti, à San Francisco, proposent aux clients d'apporter eux-mêmes le produit pour que les cuisiniers le préparent sur place.

Pour Rob Black, le directeur du Golden Gate Restaurant Association, ces actions montrent à quel point la loi a créé un *«environnement dans lequel vous ne savez pas ce qui est légal. Ça entretient la confusion sur ce que les restaurants ou les distributeurs peuvent faire ou non»*.

Les tentatives de contournement de l'interdiction énervent l'homme qui l'a introduite en 2004, l'ancien sénateur californien John Burton. *«Honte à eux! C'est la loi»*, martèle M. Burton, pour qui l'interdiction devrait cibler les fermes qui pratiquent le gavage, et non les restaurants. *«Le projet de loi n'a rien à voir avec la nourriture. Il a à voir avec la cruauté envers les animaux»*, ajoute-t-il.

Les services vétérinaires ont déjà enquêté dans un restaurant à San Francisco et comptent se rendre dans un autre. Mais ils avouent que les restaurants qui exploitent les failles de l'interdiction les plongent dans l'embarras. *«Je pense que la loi comporte de grandes failles, et nous ne pouvons pas étendre la législation»*, admet Kat Brown, la directrice adjointe des services vétérinaires de San Francisco.

Confusion

Ailleurs en Californie, la confusion règne quant aux services chargés de faire respecter l'interdiction. Dans le comté de Los Angeles, le département de la Santé publique envisage d'enquêter sur les restaurants vendant du foie gras dans le cadre de ses inspections sanitaires, a indiqué son porte-parole, Angelo Bellomo.

Mais d'autres administrations habilitées à condamner les contrevenants affirment ne pas avoir les moyens de le faire. *«Avec les contraintes budgétaires, on ne peut tout simplement pas s'en charger actuellement»*, confie Marcia Mayeda, la directrice des Services vétérinaires du comté de Los Angeles.

Le gavage est interdit dans une douzaine de pays, dont Israël, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, la Suisse et le Royaume-Uni.

Associated Press

JACQUES DEMARTHON AGENCE FRANCE-PRESSE

En généralisant l'activité physique, l'espérance de vie de la population mondiale pourrait augmenter de 0,68 année.

L'inactivité physique est responsable d'un décès sur dix dans le monde

ELISABETH ZINGG
à Paris

Le manque d'activité physique est responsable d'un décès sur dix dans le monde, à peu près autant que le tabac ou l'obésité, selon une étude publiée aujourd'hui dans le cadre d'un numéro spécial de la revue médicale britannique *Lancet*.

Pour la seule année 2008, l'inactivité physique serait ainsi responsable de 5,3 millions des 57 millions de décès répertoriés à travers le monde.À la veille des Jeux olympiques, la revue médicale souligne l'acuité d'un problème difficile à résoudre. *«Le rôle de l'inactivité physique continue à être sous-évalué en dépit de preuves solides existant depuis plus de 60 ans quant à son impact sur la santé»*, relève Harold W. Kohl (Université du Texas), qui ajoute que «beaucoup reste à faire pour traiter l'absence d'exercice comme un vrai problème de santé publique».

Selon le Dr I-min Lee de la Harvard Medical School de Boston, de 6 à 10% des quatre grandes maladies non transmissibles (maladies cardio-vasculaires, diabète de type 2, cancers du sein et du côlon) seraient liées au fait de pratiquer moins de 150 minutes d'activité modérée par semaine, comme recommandé par l'OMS. Cette recommandation correspond à 30 minutes de marche rapide cinq jours par semaine.

En analysant un grand nombre d'études, le Dr I-min Lee a établi que 6% des maladies cardio-vasculaires, 7% des diabètes de type 2 (la forme la plus courante) et 10% des cancers du sein et du côlon, pouvaient globalement être attribuées à l'inactivité physique.

Pour les seules maladies cardio-vasculaires, 400 000 décès (dont 121 000 en Europe) auraient ainsi pu être évités sur les 7,25 millions de décès provoqués par ces maladies dans le monde en 2008.

En généralisant l'activité physique, l'espérance de vie de la population mondiale pourrait augmenter de 0,68 année, soit à peu près autant que si tous les obèses américains revenaient à un poids normal, ajoute l'étude. On estime également que le tabac tue 5 millions de personnes par an.

Pas de recette miracle

Selon une autre étude réalisée sur 122 pays et dirigée par le Dr Pedro C. Hallal de l'Université de Pelotas, au Brésil, un tiers des adultes et quatre adolescents sur cinq dans le monde ne font pas suffisamment d'exercice physique, ce qui accroît de 20 à 30% leurs risques de développer des maladies cardio-vasculaires, du diabète et certains cancers.

Les adultes les plus inactifs se retrouvent à Malte (71%), en Serbie (68%), au Royaume-Uni (63%), tandis que la Grèce et l'Estonie figurent dans le peloton de tête avec seulement 16 et 17% respectivement d'inactifs.

«Dans la plupart des pays, l'inactivité augmente avec l'âge et est plus importante chez les femmes que chez les hommes [34% contre 28%]. *L'inactivité augmente également dans les pays à hauts revenus»*, ajoute le Dr Hallal.

Quant à la question de savoir comment convaincre les gens de se bouger, aucune étude ne propose de recette miracle. Selon Gregory Heath de l'Université du Tennessee, qui a étudié les opérations tentées entre 2001 et 2011, les plus efficaces sont les campagnes de presse ou les petits messages-chocs comme «monter à pied plutôt qu'en ascenseur». Il cite aussi en exemple les clubs de randonnée, la création de pistes cyclables ou l'interdiction ponctuelle des centres-villes aux voitures.

Des efforts sont particulièrement nécessaires dans les pays à faibles et moyens revenus, où les changements économiques et sociaux risquent de réduire rapidement l'activité physique jusque-là liée au travail et aux transports, ajoute M. Heath.

Agence France-Presse

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites **avant 16h00** pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant **12 h 00 le vendredi**
Publications du mardi: Réservations avant **16 h 00 le vendredi**

Tél.: **514-985-3344** *Fax:* **514-985-3340** Courriel : **avisdev@ledevoir.com**
Sur Internet : **www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics**
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Sudoku par Fabien Savary

							9	1
5				9	2			
	4		1	3			8	
		8		1				
6		2						
4		9		8	5		2	
			6			8		5
	2	3					4	
	6		8		1			

Niveau de difficulté : MOYEN 2125

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

1	3	2	9	7	6	4	8	5
4	9	8	1	5	3	2	7	6
6	5	7	2	8	4	1	3	9
5	7	1	8	4	9	6	2	3
8	6	9	5	3	2	7	1	4
2	4	3	7	6	1	9	5	8
3	2	5	4	9	7	8	6	1
9	1	6	3	2	8	5	4	7
7	8	4	6	1	5	3	9	2

2124

SUDOKU : le logiciel
10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté
par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE
(C.c.Q., art. 795)

Prenez avis que Patricia PATRY, en son vivant domiciliée au 2601, Chemin de la Canardière, Québec, province de Québec, G1J 2G3, est décédée à Québec, province de Québec, le 7 janvier 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Sabrina Boisselle, notaire, située au 7168 boulevard Pie IX, Montréal, Québec, H2A 2G4.
Donné ce 16 juillet 2012.
(s) Sabrina Boisselle,
notaire et procureur

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que suite au décès de Jacques LANGEVIN, en son vivant, domicilié au 2905 Croissant Amyot, en la ville de Brossard, province de Québec, J4Z 3E6, survenu le 29 mars 2012, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral, Madeleine ROUSSEAU, le 9 juillet 2012, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'adresse suivante: Me Réal St-Onge, notaire, 445 boulevard Sainte-Foy, bureau 101, Longueuil, Québec, J4J 1X9.
Donné ce treize juillet Deux mille douze (2012).
Réal St-Onge, Notaire

SP La vie avec la sclérose en plaques.
La sclérose en plaques ne bouleverse pas que la vie d'une seule personne à la fois. Elle bouleverse des familles entières.
SP Société canadienne de la sclérose en plaques
1 800 268-7582 www.scleroseenplaques.ca

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
(Article 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de :

RESTAURANT AU MOMENT PRÉSENT INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de **RESTAURANT AU MOMENT PRÉSENT INC.**, 153, Boulevard Ste-Anne, Ste-Anne Des Plaines, Québec, J0N 1H0, Canada, est survenue le 4e jour de juillet 2012, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le **23e jour de juillet 2012 à 9h00**, au BUREAU DU SYNDIC - MONTRÉAL, 1290, rue St-Denis, Bureau 802, Montréal (Québec).

Daté à Montréal (Québec), ce 16e jour de juillet 2012.

Guylaine Houle, syndic

PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC., Syndic
1290, rue Saint-Denis
Bureau 802
Montréal (QC) H2X 3J7
Tél. : (514) 282-8667
Téléc. : (514) 282-9667

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No.: 500-22-193844-126

COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC,
Partie demanderesse
c.
ROBERT THÉRIAULT
et
NORMAND YERGEAU,
Partie défenderesse

ASSIGNATION (139 C.p.c.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL:

[1] Avis est donné à la partie défenderesse ROBERT THÉRIAULT que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec/chambre civile du district de Montréal une *Requête introductive d'instance*. Une copie de cette *Requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse* ont été laissées à l'intention de la partie défenderesse, ROBERT THÉRIAULT au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame E., salle 1.120. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.
[2] À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.
[3] Soyez aussi avisée que la *Requête introductive d'instance* sera présentée pour décision devant le tribunal le 31 août 2012 à 9:30 heures en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.
À Montréal, le 13 JUIL. 2012
(s) ANNIE OUELLETTE
Greffière adjointe
J.O. 0309

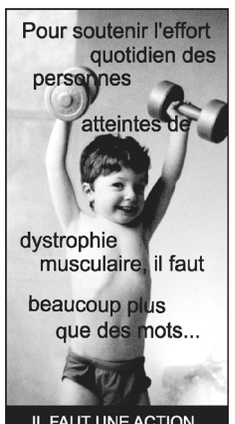

IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE !
Dystrophie musculaire Canada
une action musclée
1.800.567.2236
www.muscle.ca
bureau du Québec

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
(Article 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de :

NAJI BAZO

Avis est par les présentes donné que la faillite de **NAJI BAZO** Aerial photographer, 2585, rue de la Canardière, Laval, Québec, H7L 6G3, Canada, est survenue le 13e jour de juillet 2012, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le **2e jour d'août 2012 à 14h00**, au BUREAU DU SYNDIC LAVAL, 1555, boul. de l'Avenir, Bureau 306, Laval, Québec, H7S 2N5.

Daté à Repentigny, Québec ce 13e jour de juillet 2012.

Guy Soulière, Administrateur

PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC., Syndic
579-A, rue Notre-Dame,
Bureau 101
Repentigny (QC) J6A 7L4
Tél. : (450) 654-1441
Téléc. : (450) 654-6280

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

VMP-12-013 Parc St-Jacques / Lucien-L'Allier – Réaménagement d'une aire de jeux pour enfants de 2 à 5 ans et d'une clôture

Suite à l'appel d'offres ci-haut mentionné publié dans Le Devoir le 28 juin 2012, avis est donné que la date d'ouverture des soumissions est reportée au **27 juillet 2012.**

Les soumissions devront être reçues **avant 11 h** à la date ci-dessus, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17e étage, Montréal H2L 4S8.

Montréal, 18 juillet 2012

Me Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
(Article 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de :

RESTAURANT AU MOMENT PRÉSENT INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de **RESTAURANT AU MOMENT PRÉSENT INC.**, 153, Boulevard Ste-Anne, Ste-Anne Des Plaines, Québec, J0N 1H0, Canada, est survenue le 4e jour de juillet 2012, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le **23e jour de juillet 2012 à 9h00**, au BUREAU DU SYNDIC - MONTRÉAL, 1290, rue St-Denis, Bureau 802, Montréal (Québec).

Daté à Montréal (Québec), ce 16e jour de juillet 2012.

Guylaine Houle, syndic

PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC., Syndic
1290, rue Saint-Denis
Bureau 802
Montréal (QC) H2X 3J7
Tél. : (514) 282-8667
Téléc. : (514) 282-9667

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE NO : 500-22-192993-122
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
PAYONS COMPTANT VALLEYFIELD INC.
Demanderesse
c.
KATELL TAVAN
Défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à **KATELL TAVAN** de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR;

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez avisé que la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE, AVIS DE PRÉSENTATION, AVIS À LA PARTIE DÉFENDERESSE, DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CRÉANCE ET PIÈCES P-1 À P-4 sera présentée pour décision devant le tribunal le 27 août 2012, à 9h00, en salle 2.06, au palais de justice de Montréal.

Une copie de la procédure décrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'intention de **KATELL TAVAN.**

Montréal, le 16 juillet 2012

ELAINE CLOUTIER-NEVEU
GREFFIER ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE NO : 500-22-189549-127
COUR DU QUÉBEC –
CHAMBRE CIVILE
BÉLANGER SAUVÉ S.E.N.C.R.L. Demanderesse
c.
GAMEBROTHERZ INC. ET MONSIEUR LUC ST-PIERRE
Défendeurs

ASSIGNATION

ORDRE est donné à **GAMEBROTHERZ INC. ET LUC ST-PIERRE** de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR;

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez avisé que la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE, AVIS AUX DÉFENDEURS et DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CRÉANCE sera présentée pour décision devant le tribunal le 21 août 2012, à 9h00, en salle 2.06, au palais de justice de Montréal.

Une copie de la procédure décrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'intention de **GAMEBROTHERZ INC. ET LUC ST-PIERRE.**

Montréal, le 16 juillet 2012

ELAINE CLOUTIER-NEVEU
GREFFIER ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE NO : 500-22-194094-127
COUR DU QUÉBEC
LES HUILES NORCO (1989) LTEE
Partie Demanderesse
c.
FRANTZ DESARMEAUX
Partie Défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à **FRANTZ DESARMEAUX** de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR;

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez avisé que la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE, ANNEXE 1 – AVIS AU DÉFENDEUR, DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CRÉANCE et P-1 À P-3, sera présentée pour décision devant le tribunal le 28 août 2012, à 9h00, en salle 2.06, au palais de justice de Montréal.

Une copie de la procédure décrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'intention de **FRANTZ DESARMEAUX.**

Montréal, le 12 juillet 2012

ANNIE OUELLETTE
GREFFIER ADJOINT

Boucherville

Direction des travaux publics et des approvisionnements

APPEL D'OFFRES
SP-12-26

La Ville de Boucherville demande des soumissions pour :

FOURNITURE DE DEUX TRACTEURS SUR ROUES DE MARQUE NEW HOLLAND OU ÉQUIVALENT, NEUFS, ANNÉE 2012 OU PLUS RÉCENTS POUR L'ENTRETIEN DES PISTES CYCLABLES ET DES TROTTOIRS

Ouverture des soumissions :
LUNDI 13 AOÛT 2012
À 10 H 00

Ne sont considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Boucherville et distribués par le site internet SEAO (Système électronique des appels d'offres).

On peut commander les documents d'appel d'offres à compter du 16 juillet 2012 sur le site Internet du SEAO à l'adresse www.seao.ca. Pour toute information veuillez composer le 514 856-6600.

Toute soumission, pour être valide, devra être accompagnée d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque visé ou traite bancaire, au montant de VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00 $) payable à la Ville de Boucherville.

Chaque soumission doit être déposée au bureau du greffier de la Ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, **avant 10 H le LUNDI 13 AOÛT 2012** (horodaté par la Direction du greffe), dans l'enveloppe pré-adressée fournie à cette fin.

Les soumissions seront ouvertes publiquement à **10 H le LUNDI 13 AOÛT 2012** à la salle Pierre-Viger du Centre administratif Clovis-Langlois, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Boucherville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette soumission, veuillez communiquer avec M. Maxime-Olivier Comtois au 450 449-8100, poste 8824.

Donné à Boucherville ce 16 JUILLET 2012.

Marie-Josée Salvail, Directrice
Direction des travaux publics et approvisionnements
Ville de Boucherville

JUSTICE climatique

CHANGEONS LE SYSTÈME, PAS LE CLIMAT!

APRÈS RIO+20

Bâtir une réelle alliance Québec, Canada et Premières Nations

Le 20 juin, anticipant l'échec de la Conférence des Nations Unies de Rio +20, plus de 50 000 personnes prenaient les rues de Rio de Janeiro, au Brésil conjointement à des dizaines d'autres manifestations de par le monde. Ces mobilisations exigeaient des gouvernements et corporations impliqués dans la Conférence officielle, des solutions à mettre en place immédiatement pour contrer les changements climatiques et la dégradation de l'environnement terrestre. Mais davantage que la contestation, la grande marche populaire de Rio célébrait du même coup la tenue du *Sommet des peuples pour la justice sociale et environnementale*, une rencontre sans précédent où notamment les politiques d'expansion extractivistes des gouvernements du Québec et surtout du Canada furent décriées. Pour la centaine de québécois présents, il s'agira au retour d'être porteur de la vision du Sommet des peuples et de s'élever ici contre « nos » politiques

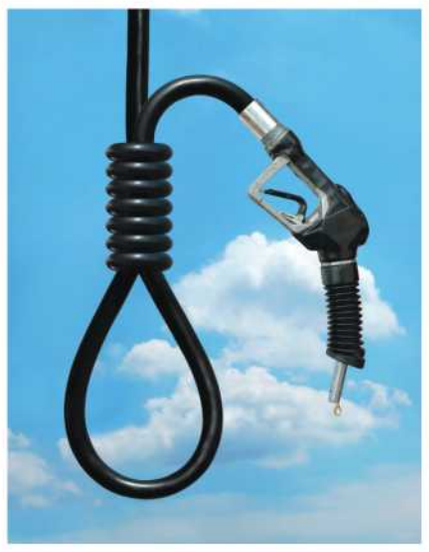

anti-environnementales, pour notre avenir comme pour celui du reste de l'humanité. Mais les québécois ne le feront pas seuls...

Les Plans Nord québécois et canadien

Le modèle de production extractiviste a pour objectif l'exploitation maximale des éléments de la nature qui sont commercialisables sur le marché mondial. Traditionnellement, on fait ici référence à l'extraction de minerais et à la production de pétrole, deux « spécialités » canadiennes. L'industrie extractiviste se base sur la dépossession du patrimoine commun. Au Canada comme ailleurs où les industries extractivistes canadiennes sont à l'œuvre : les tragédies environnementales se multiplient, les communautés locales et autochtones sont spoliées, les législations qui visaient à protéger les écosystèmes sont démembrées, les droits démocratiques des personnes sont affaiblis, des politiques de privatisation se mettent en place pour favoriser les intérêts des transnationales et des industries des mines et de l'énergie.

Et partout, cette course mène à plus de problèmes environnementaux immédiats et surtout à un report vers l'avenir de la mise en œuvre des nécessaires solutions à la crise environnementale. Pire, devant la crise financière qui n'en finit plus, la tendance de nos gouvernements est tout simplement à plus d'extractivisme, plus de problèmes tant en amont qu'en aval et surtout, un refus total d'intégrer dans leurs analyses l'inimaginable chaos environnemental que nous lèguerons à nos enfants.

Le Canada de Stephen Harper est le parfait exemple de cette stratégie de course acharnée vers le grand vide, vers le profit immédiat sans considération pour les conséquences. Toute la stratégie économique du gouvernement conservateur tient à plus de pétrole des sables bitumineux. Mis à part peut-être celui de la sécurité, les Conservateurs sont prêts à risquer au bas mot tous les autres secteurs pour s'assurer du développement sans entrave du pétrole canadien ! C'est pourquoi le gouvernement canadien injecte toujours près d'un milliard et demi annuellement dans l'industrie. C'est aussi l'unique raison du retrait canadien du Protocole de Kyoto. C'est l'essence de la nouvelle ouverture du Canada à la Chine. C'est la raison de la création récente d'un nouvel *Institut canadien international pour les industries extractives et le développement* alors qu'on ferme les institutions comme *Droits et Démocratie*. C'est le fondement des attaques ouvertes contre les organisations environnementalistes canadiennes et québécoises, contre quiconque en fait qui trouverait à redire de cette stratégie!

Avec son Plan Nord, Jean Charest annonce aussi que l'extractivisme est sa principale carte.

De Rio à Ottawa

À Rio, une mention toute spéciale, la seule du genre, fut faite au gouvernement du Canada en reconnaissance du rôle particulièrement néfaste de sa politique extractiviste nationale et internationale.

Cette « nomination » canadienne révèle clairement que la continuité du Sommet des peuples de Rio n'est pas une autre sommet quelque part dans « l'ailleurs ». En solidarité avec ces communautés chez nous et à l'étranger qui sont affectées par la politique canadienne, l'enjeu déterminant des prochains mois sera le travail que nous effectuerons ici, très précisément contre cette politique extractiviste, notamment et prioritairement contre la production et la distribution des pétrole des sables bitumineux canadiens. Nos luttes ici sur ces questions auront un impact tant national qu'international.

À RIO, LE GOUVERNEMENT CANADIEN A REÇU UNE MENTION SPÉCIALE POUR LE RÔLE PARTICULIÈREMENT NÉFASTE DE SA POLITIQUE EXTRACTIVISTE NATIONALE ET INTERNATIONALE.

Une alliance des peuples

Depuis quelques mois, des rencontres se tiennent à Montréal, Ottawa Toronto, Vancouver et ailleurs; d'autres sont prévues dans les prochaines semaines à St-Johns, à Calgary, à Winnipeg. À l'ordre du jour : un constat partagé de part et d'autre sur l'urgence de construire de nouvelles alliances entre notamment les progressistes du Québec, du Canada et des Premières Nations avec, comme l'un des axes central, les questions environnementales et bien évidemment celle de l'extractivisme.

En novembre 2012, à Ottawa, une première assemblée de fondation de ce nouveau *Forum social des peuples* est prévue. Elle regroupera des individus et des organisations désireuses de sortir des carcans habituels, de briser les barrières historiques et d'unir nos forces contre ces politiques. C'est à suivre sur www.alternatives.ca

SARAH ROGERS - NUNATSIAQONLINE.CA

INDIGNÉS, ALTERMONDIALISTES ET CARRÉS ROUGES :

La Tunisie ouvre les portes

Des rues de Kasserine à celles de Montréal, en passant par la place Tahrir, la Puerta del Sol, Zucotti Park, la place Syntagma... c'est cet autre monde que les 99% sont en train de construire. A Monastir (Tunisie), du 12 au 18 juillet 2012, une délégation d'Alternatives participera à l'assemblée préparatoire au Forum Social Mondial, lequel se tiendra en Tunisie au mois de mars 2013.

À la fin de l'année 2010 et au début de l'année 2011, les Tunisiennes et les Tunisiens, rapidement rejoints par les Égyptiennes et les Égyptiens, ont déclenché une vague mondiale de protestations, d'insurrections, de révolutions, d'indignation et d'occupations; une mobilisation sans précédent de toute une génération.

Du Maghreb au Moyen-Orient, cela a bouleversé (et bouleverse encore) le paysage politique. En Europe, elle inspire directement la lutte contre les plans d'austérité. Aux États-Unis, elle remet en cause la toute puissance des institutions financières, des banques et du poids de la dette des ménages ou des étudiants. Au Chili, comme au Québec ou au Mexique, elle prend la forme de mobilisations massives pour l'accès à l'éducation supérieure. Au Sénégal, elle a assis durablement l'exigence d'une démocratie réelle, qui tourne le dos à la corruption, à la prévarication et au népotisme.

Partout ces mobilisations font le lien entre l'aspiration à une démocratie réelle et directe et les atteintes à leurs droits fondamentaux que porte un capitalisme à bout de souffle. Elles se rejoignent dans la certitude qu'un

Les étudiants de l'École polytechnique de Tunis forment les mots *Tunisie Libre* lors d'une manifestation pacifique

autre monde est possible, à partir de nos luttes et des alternatives que nous sommes toujours plus nombreuses et nombreux à explorer au quotidien.

Les crises économique, financière, sociale écologique et climatique ne sont pas des fatalités. La dette et l'austérité ne sont pas l'horizon indépassable de notre avenir. Nous ne paierons pas une dette qui n'est pas la nôtre : publique comme odieuse, elle nous a été imposée par des institutions financières, par des banques, par des conseillers financiers soucieux de leurs actionnaires et de leur enrichissement personnel, quitte à détruire la planète et nos vies. Nous ne sommes pas condamnés à subir les atteintes croissantes à la liberté de circulation, à accepter que les pays européens ou nord-américains se transforment en forteresses, bâties sur le racisme et les inégalités. Face à toutes les entreprises d'occupation, de colonisation et de guerre, il nous appartient de défendre les droits des peuples et leur liberté de choisir leur destin, leurs frontières et leur avenir.

Des rues de Kasserine à celles de Montréal, en passant par la place Tahrir, la Puerta del Sol, Zucotti Park, la place Syntagma... c'est cet autre monde que nous, les 99%, sommes en train de construire.

CONFÉRENCE DE MARINA SILVA

Militante écologiste, femme politique et ministre de l'environnement du Brésil de 2003 à 2008 sous Lula da Silva

L'impact et les suites à donner au Sommet des peuples de Rio où plus de 50 000 personnes ont mis de l'avant des solutions réelles aux crises environnementales, politiques et économiques.

CIVICUS ASSEMBLÉE MONDIALE 3-7 SEPTEMBRE/SEPTEMBER 2012 CIVICUS WORLD ASSEMBLY MONTRÉAL

5 septembre à 19 h 30

HOTEL DELTA, SALLE OPUS
1475, rue Président-Kennedy

Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs unis

alternatives INTERNATIONAL

http://www.justiceclimatique.ca

ÉDITORIAL

BANQUE DU CANADA

Prévisions trompeuses

En maintenant son taux directeur inchangé à 1 % depuis septembre 2010, la Banque du Canada reconnaît que l'économie canadienne traîne toujours de la patte. Et dire qu'il y a quelques mois, tous les économistes prédisaient une remontée des taux!

Les détenteurs d'hypothèques à taux variable et les nouveaux acheteurs de maison peuvent respirer puisque les taux d'intérêt resteront bas. Non seulement serait-il aventureux de prédire pour combien de temps, mais cette fois comme les précédentes, il faut se méfier des experts qui font des prévisions économiques sur la base des tendances observées au cours des semaines précédentes. Car si on a l'habitude de dire que six mois, c'est une éternité en politique, le constat s'applique aussi bien à l'économie.

Il n'y a pas que les propriétaires d'immeubles qui doivent être surpris de la tournure des événements, eux à qui on conseillait de se presser de fermer leur hypothèque pour cinq ans devant la hausse imminente des taux. Le geste était correct, c'est l'urgence de le poser qui l'était moins.

Du côté des investisseurs, comme en 2011, les détenteurs d'obligations négociables dont la valeur fluctue toujours inversement à la direction des taux d'intérêt profitent encore cette année du gel prolongé des taux d'intérêt. Ils ont donc bien fait de ne pas se départir de leurs titres obligataires, contrairement à la recommandation des experts.

JEAN-ROBERT SANSFAÇON

En revanche, les nouveaux acheteurs d'obligations ou de certificats d'épargne doivent se contenter de rendements anémiques qui ne couvrent même pas l'inflation, et comme les détenteurs d'actions, ils trouvent le temps long. Alors qu'on s'attendait à une accélération de la reprise aux États-Unis et dans les pays du BRIC, la situation stagne presque partout sur la planète, quand elle ne recule pas purement et simplement.

Le gel persistant des taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas n'est d'ailleurs pas étranger à l'entrée en vigueur, la semaine dernière, d'une quatrième série de mesures restrictives imposées par Ottawa aux emprunteurs hypothécaires. Endettés par-dessus la tête, les Canadiens continuent d'acheter des propriétés à des prix beaucoup plus élevés qu'il y a seulement quelques années, avec le risque d'éclatement de ce que plusieurs qualifient toujours de bulle spéculative malgré les quelques signes récents de ralentissement.

Avec un gouvernement conservateur au pouvoir, on aurait dû s'attendre à ce que les banques prennent l'initiative d'abaisser de 30 à 25 ans l'échéance maximum de remboursement d'un prêt hypothécaire, et qu'elles restreignent l'accès aux marges de crédit. Or, laissées à elles-mêmes, ces mêmes banques n'ont qu'une préoccupation : accroître leur part du marché, au risque de provoquer une crise dont tout le monde ferait les frais. Le marché étant incapable de s'ajuster sans passer par une crise majeure, il a donc fallu l'intervention répétée du fédéral pour refroidir les esprits.

Le système capitaliste étant cyclique de nature, l'économie devrait reprendre du mieux, et les taux d'intérêt remonter… un jour. Dans combien de temps et pour combien de temps ? Voilà la question à laquelle aucun expert ne peut répondre, pas même la Banque du Canada. Une science, l'économie ? Par ses outils mathématiques, sans doute, certainement pas pour ses résultats. La prudence est donc de mise, plus que jamais.

L'EUROPE EN CRISE

L'épée anglaise

L'Europe est désormais un continent au bord de la crise de nerfs. Qu'on y songe : après la bastonnade dont l'euro est l'objet depuis maintenant plus de deux ans, après le tangage du taux interbancaire orchestré par les aigrefins de Londres, voilà qu'un débat mené jusqu'ici à voix basse vient d'éclater au grand jour : le maintien des liens du Royaume-Uni avec l'Union européenne (UE). Dans la ligne de mire : l'organisation d'un référendum souhaité par les travaillistes, pour l'instant du moins, avant le prochain rendez-vous électoral de 2015 et après pour les conservateurs.

De l'éclatement en question, la crise de l'euro est justement le principal et récent moteur. Tant au sein du Parti conservateur qu'au sein de la famille travailliste, les discussions économiques sont dominées, archi-dominées, dit-on, par ceux qui assurent que la création de la monnaie unique a été un désastre. Pire, qu'elle relève du rêve, de l'utopie, et non des réalités politiques, des contingences et diversités économiques respectives aux 17 membres de la zone euro. Bref, comme d'habitude, nos amis britanniques cultivent encore et toujours la fibre de l'empirisme.

SERGE TRUFFAUT

À telle enseigne qu'ils prient tous les dieux du ciel et les dirigeants de la zone pour qu'une solution soit trouvée au plus vite, mais évidemment pas aux dépens du royaume de Sa Majesté britannique qui, entre autres singularités, a toujours entretenu le terreau de l'euroscepticisme. Toujours est-il qu'ils sont favorables à la proposition d'Angela Merkel, pour qui l'avenir de l'euro passe par plus d'Europe, plus d'intégration budgétaire, fiscale, économique, etc. On le répète, les Britanniques ne veulent surtout pas un effondrement de l'euro, qui serait contraire à leurs intérêts, mais, comme le plan de Merkel suggère plus d'intégration, voire la création d'un noyau dur dont il est régulièrement question depuis la naissance de l'euro, ces mêmes Britanniques voudraient se retirer. On s'explique.

Pour eux, tout pas favorisant davantage d'intégration constituerait ni plus ni moins qu'une entorse aux conditions d'entrée du Royaume-Uni fixées en 1975. Et donc, il faudrait, conformément à la loi votée récemment, demander leur avis aux citoyens britanniques, car tout pas vers plus d'intégration signifie une autre délégation de souveraineté à Bruxelles. Ce n'est pas tout. Par l'intermédiaire du fer de lance médiatique de l'euroscepticisme, on pense évidemment au *Daily Telegraph*, les adversaires les plus acharnés de l'Union ont profité de l'humeur ambiante, si l'on peut dire, pour mieux réveiller l'hydre nationaliste. Mais encore ? La zone euro va se transformer en un super-État aux portes d'une île encore une fois rythmée par la tentation du grand large.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 › FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO

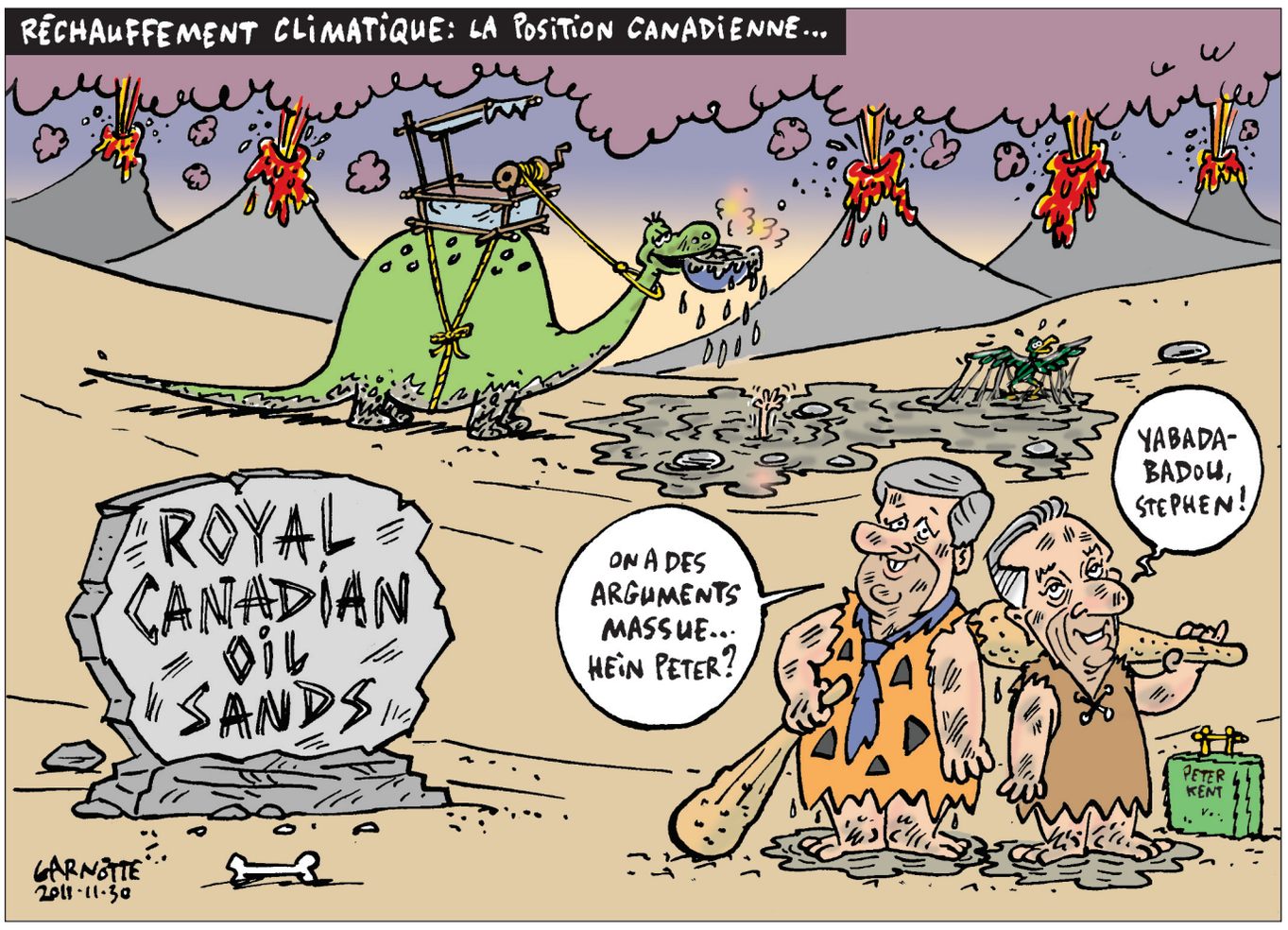

REPRISE

LETTRES

Pas d'argent ? Pas de politique !

Le candidat caquiste Alain-Michel Ayache, de la circonscription Bourassa-Sauvé, aurait été écarté par la formation politique. Sa faute ? Il semble que M. Ayache n'ait pas été en mesure d'amasser une somme de 22 000 $ demandée par la CAQ afin de maintenir sa candidature.

Et dire que moi, simple citoyen, je croyais pouvoir être candidat pour l'une des deux grandes formations politiques… Imaginez, si la CAQ demande, tel que nous l'affirme M. Ayache, plus de 20 000 $ afin d'être son porte-étendard, combien demandent les péquistes et les libéraux ? Pauvre de moi, avec mon salaire de préposé aux bénéficiaires et sans de nombreux contacts dans le monde des affaires, je n'ai donc aucune chance d'être candidat.

Je constate que, même en ayant les meilleures intentions du monde et avec la ferme intention de changer les choses, c'est encore et toujours l'argent qui est au centre de la vie politique. Je suis curieux de savoir combien exige le PLQ de la part de ses candidats.

Nous savons, grâce aux révélations de Norman MacMillan, qu'un ministre libéral est tenu d'amasser un minimum de 100 000 $ annuellement pour le PLQ. Mais qu'en est-il du petit nouveau ? Même questionnement pour le PQ et QS. Exigent-ils aussi un montant minimum du nouveau venu ? Il serait intéressant, ne croyez-vous pas, de voir et d'entendre les chefs de parti tenter de justifier leurs exigences pécuniaires envers les nouvelles recrues ? J'imagine un Jean Charest ou encore une Pauline Marois tenter d'esquiver cette question lors du prochain débat des chefs.

Jean Bottari
Montréal, le 16 juillet 2012

Une « grève sociale » avec la CLASSE ?

Dans son manifeste publié récemment, la CLASSE lance un vibrant appel à la *« grève sociale »*, sans nous dire avec plus de précision de quoi il s'agit. Est-ce une grève générale ? Une autre sorte de grève ?

La CLASSE proclame qu'elle veut *« rejoindre demain l'ensemble de la population québécoise dans la rue »*. Rien de moins ! Elle affirme même, en toute modestie : *« Nous sommes le peuple. »*

L'appel à la grève générale est un mantra de plusieurs groupes anarchistes et communistes dans le monde. Il serait intéressant de connaître les groupes politiques radicaux qui font du noyautage au sein de la CLASSE, à commencer par les anarchistes qui semblent y exercer une grande influence. C'est le cas notamment de l'Union communiste libertaire, un groupuscule anarchiste qui agit dans la quasi-clandestinité. On est loin de la transparence que certains leaders étudiants appellent de tous leurs vœux, alors même que la CLASSE tient tous ses congrès à huis clos.

En lisant le manifeste de la CLASSE, on est frappé par l'emploi de concepts et de mots qui évoquent la vieille utopie anarchiste et ses illusions. Chez certains jeunes, l'anarchisme semble avoir pris la relève du bon vieux « marxisme-léninisme », populaire ici à la fin des années 70 et au début des années 80. Et comme les « m-l » qui votèrent NON lors du référendum sur la souveraineté en 1980, les « anars » sont des adversaires du nationalisme et, singulièrement, du projet d'indépendance de notre nation, le Québec.

Je souhaite que les médias nous informent plus à fond sur les tenants et les aboutissants de la CLASSE, un groupe radical qui cherche à nous replonger dans des grèves étudiantes et d'autres perturbations sociales en pleine campagne électorale, quitte à faire réélire un gouvernement honni par une bonne majorité de Québécois.

Louis Fournier
Journaliste et syndicaliste à la retraite, l'auteur a été dans sa jeunesse président de la Presse étudiante nationale
Le 17 juillet 2012

Église cherche preneur

Inaugurée en 1921 et fermée au culte depuis 1997, l'église Saint-Cœur-de-Marie à Québec, achetée en 2011 par le promoteur immobilier Sébastien Lebœuf, montre des signes d'infiltrations d'eau inquiétantes et de nombreuses traces de maçonnerie fissurée. C'est ce que révèle la visite d'un architecte mandaté par la Coalition Héritage Québec. Et, pendant que ce joyau d'architecture d'influence byzantine unique et exceptionnelle croupit lamentablement sous le poids des années et s'achemine tout droit vers la démolition, les deux principaux intéressés, à savoir le propriétaire et les autorités de la Ville de Québec, se renvoient la balle, le premier affirmant qu'il met tout en œuvre pour maintenir le bâtiment sécuritaire, les seconds alléguant la difficulté d'intervenir dans un dossier sur lequel ils n'ont aucun droit de gérance.

Pourtant, en janvier 2011, Régis Labeaume s'était opposé au projet de construction d'une tour de condominiums de luxe présenté par le promoteur, prétextant qu'il ne voulait pas que l'église soit démolie… Il serait peut-être temps que les deux intervenants s'assoient ensemble et trouvent preneur pour cette richesse architecturale qui contribue grandement à la beauté du paysage de la Grande Allée.

Henri Marineau
Québec, le 17 juillet 2012

LIBRE OPINION

La route est plus belle par les vieux chemins

THOMAS OUELLET-ST-PIERRE
Montréal

Dans *Le Devoir* du vendredi 13 juillet dernier, M. Serge Genest s'insurge en Libre opinion contre *« l'outil d'endormissement du jugement, voire d'aliénation »* que sont les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter, qui *« annulent souvent la transmission d'informations pertinentes »*. Je suis personnellement un usager de ces deux réseaux et, pas plus endormi qu'un autre, je me propose d'un peu défendre ces outils auxquels on reproche leur popularité. J'espère montrer qu'ils ne sont pas plus responsables de la paresse intellectuelle que les marchands de canons ne sont responsables de la guerre.

La propension des hommes à mépriser l'état actuel des choses n'appartient à aucune époque : nulle part mieux qu'en soi-même on ne sent cette résistance toute naturelle au changement. En effet, qui ne comprend pas ce sentiment ? C'est un peu l'agacement qu'on ressentirait si quelqu'un déplaçait sans notre consentement la poubelle de notre cuisine (!). Chaque fois qu'il nous faudrait jeter quelque chose, notre premier réflexe serait frustré et il faudrait revenir en arrière, prendre un nouveau chemin, ramasser la rognure qu'on vient par erreur de lancer par terre. Au fond, n'est-il pas normal que le temps nous amène à croire que l'emplacement des choses, qu'elles soient matérielles ou conceptuelles, est davantage nécessaire qu'aléatoire ?

Mais une telle frustration n'est peut-être pas la meilleure conseillère lorsqu'il est temps de juger des « révolutions technologiques » qui jalonnent nos vies. En fait, juger de la valeur des changements qui se produisent d'une époque à l'autre, c'est un peu se condamner à accepter les conclusions incluses tout entières dans les prémisses qui nous servent de critères.

Sans doute, si l'on méprise l'opinion de la multitude, le fait qu'existent de nouveaux canaux pour qu'elle s'exprime ne peut pas nous sembler bénéfique. Voilà nos précieuses *« informations pertinentes »* diluées dans une grande mare d'impertinences, et le jugement du peuple *« endormi »*… par son expression elle-même !

En se méfiant un peu de ce réflexe, on a envie de demander aux contempteurs du présent (qu'ils conspuent Twitter, Internet, l'orthographe des jeunes ou la machine à écrire) : *« Mais à QUEL âge d'or nous comparez-vous exactement ? »* S'il est vrai, comme le prétend M. Genest, que l'époque tend davantage vers l'éphémère que l'analyse, peut-on lui demander à quelle époque de l'histoire du Québec, ou de celle de l'humanité, il lui aurait fallu appartenir pour juger qu'il en était autrement ? Quand fleurissaient-ils exactement, les privilèges dont Twitter nous prive méchamment aujourd'hui ? À quel moment les êtres humains préféraient-ils l'analyse à l'éphémère ?

Il est vrai que la technologie, en travaillant pour le bien-être de l'homme, semble trop souvent travailler pour sa paresse. Il n'y a donc peut-être rien d'étonnant à ce qu'il se trouve toujours des gens qui acceptent de se compliquer la vie pour avoir le droit de décrier que leurs efforts, enrobés de la noblesse particulière des acharnements inutiles, ne sont pas assez reconnus.

IDÉES

VOTE DES JEUNES

De la rue à l'isoloir : pourquoi la discipline ?

MARCOS ANCELOVICI
Professeur de sociologie à l'Université McGill

FRANCIS DUPUIS-DÉRI
Professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

Les auteurs sont membres du Groupe de recherche sur l'action collective (GRAC)

Alors que le mouvement étudiant était encore à ses débuts, des intellectuels respectables mais plutôt à droite l'interpellaient pour lui recommander avec paternalisme de cesser toute turbulence et d'attendre les élections pour que la question de la hausse des droits de scolarité soit tranchée par les urnes. Avec l'imminence d'élections cet automne et au regard de différents sondages, cette attitude déborde la droite et semble devenir un véritable dogme.

Depuis environ deux semaines, le journal *Le Devoir*, pourtant sympathique au mouvement étudiant, a publié plusieurs textes reprenant ce discours. Ainsi, un éditorial de Marie-Andrée Chouinard (*«Le tout pour le tout»*, 6 juillet 2012) invite *«la jeunesse à pousser l'exercice de la démocratie jusqu'à sa fonction la plus concrète: voter»*. D'autres textes d'opinion affichent un ton plus disciplinaire : *«Rentrez en classe à la mi-août et étudiez. Enlevez à M. Charest son principal argument pour la campagne électorale»* (*«Le panneau tendu aux étudiants»*, 14-15 juillet 2012).

Bref, toute autre option que les urnes, toute autre stratégie que celle des partis ne seraient que l'expression d'une dérive radicale et d'un infantilisme politique qui permettraient *«au gouvernement Charest de marquer des points dans l'opinion publique en augmentant ses chances de se faire réélire»* (*«Carré rouge: maintenant, on fait quoi?»*, 11 juillet 2012). Poursuivre la grève à la reprise des cours en août transformerait le mouvement étudiant en *«principal allié du gouvernement en place afin que ce dernier se fasse réélire»* (*«Mouvement étudiant: le défi électoral»*, 6 juillet 2012). Bref, la rue serait l'alliée objective de Jean Charest. Par conséquent, une éclipse de la grève servirait la cause étudiante.

Faire le jeu de l'adversaire ?

Pourquoi les alliés du mouvement étudiant décident-ils à leur tour d'adopter ce discours paternaliste et disciplinaire, alors qu'ils ont l'embarras du choix en matière de sujets qui permettraient d'affaiblir le Parti libéral du Québec (PLQ) : expliquer à nouveau en quoi la hausse des droits de scolarité est un mauvais choix économique et en profiter pour mettre à nu la rhétorique (néo)libérale du gouvernement (*«la juste part»*, *«50¢ par jour»*, etc.) ; s'attaquer à la *«révolution culturelle»* du ministre Raymond Bachand qui vise à naturaliser le principe de l'utilisateur-payeur (qu'on pense à la tarification régressive de l'assurance médicale) ; dénoncer la façon dont le gouvernement libéral prétend faire du pillage des ressources naturelles du Québec une stratégie de développement aux dépens de l'environnement et du bien commun ; publiciser les cas de corruption déjà documentés qui mettent en cause le PLQ ; etc.

YAN DOUBLET LE DEVOIR

Cet appel à l'ordre et aux urnes est d'autant plus étonnant que depuis des mois, la FECQ et la FEUQ expliquent qu'elles entendent se mobiliser dans la prochaine campagne électorale.

Or, ces alliés du mouvement étudiant proposent plutôt de reprendre le discours de la droite et du gouvernement : taisez-vous pour qu'on puisse voter dans le calme ! Pourquoi ajouter sa voix à la chorale (néo)libérale, qui compte déjà tant de choristes qui ont pignon sur rue dans les médias ?

La diversité du mouvement

Cet appel à l'ordre et aux urnes est d'autant plus étonnant que depuis des mois, la FECQ et la FEUQ expliquent qu'elles entendent se mobiliser dans la prochaine campagne électorale, surtout dans des circonscriptions où les candidatures libérales ne sont pas assurées d'une victoire facile (ce que rappelait Marie-Andrée Chouinard dans son éditorial). C'est sans compter les étudiants qui militent dans des partis politiques, surtout du côté du Parti québécois et de Québec solidaire.

Enfin, les analyses des comportements électoraux suggèrent que les étudiants les plus engagés dans leur association, leur assemblée et leur grève, auront sans doute plus tendance à voter que leurs collègues qui n'ont pas participé à la grève. Le pouvoir de la rue ne se construit pas contre la démocratie ; il en est à la fois l'incarnation et le fondement. Le mouvement étudiant l'avait compris avant qu'on lui fasse la leçon.

Mouvements sociaux et démocratie

Enfin, il est possible de considérer non seulement que la démocratie ne se réduit pas aux élections, mais aussi que celles-ci n'incarnent pas la souveraineté du peuple. Parmi les critiques du régime électoral, rappelons que le PLQ gouverne depuis quatre ans avec l'appui de seulement 24 % des suffrages, que rien n'oblige le parti au pouvoir à respecter ses promesses électorales et son programme, qu'aucun parti n'a de programme satisfaisant dans tous les domaines, que les élections font particulièrement bon ménage avec l'argent et la corruption, que voter signifie, entre autres, se donner soi-même des maîtres.

Depuis des siècles, les mouvements sociaux proposent une autre façon de penser et de vivre la démocratie, soit de manière directe en comités, en assemblées et dans la rue. C'est de cette tradition que le mouvement étudiant québécois est l'héritier. Sous le couvert de la sagesse, on lui dira qu'il faut savoir marier les deux conceptions de la démocratie, celle des urnes et celle de la rue. Mais il est possible que pour plusieurs du mouvement étudiant, la mobilisation doive continuer pour que vive vraiment la démocratie étudiante et, par extension, la démocratie politique.

Se souvenir de Mai 68

Quelques voix ont tenu à rappeler une leçon de Mai 68 : quelques semaines après la révolte étudiante, c'est la droite du général de Gaulle qui a remporté les élections. À ce sujet, le philosophe Herbert Marcuse citait le journal communiste français *L'Humanité* : *«Chaque barricade, chaque voiture incendiée, a fourni au parti gaulliste des dizaines de milliers de voix.» «Cet énoncé est parfaitement exact»*, admettait alors Marcuse.

Du coup, est-ce faire le jeu de Charest et de son parti que de poursuivre la grève étudiante avant les élections ? Si le mouvement étudiant reste calme, met fin à la grève et s'investit exclusivement dans la lutte électorale, le premier ministre ne pourra-t-il pas vanter les bienfaits de sa loi spéciale en montrant du doigt des rues vides et des classes pleines ? La logique politique d'un mouvement social n'est pas toujours compatible avec celle du jeu électoral, et mettre un terme à la stratégie de la rue ne sert pas forcément la stratégie des urnes.

D'ailleurs, Marcuse précisait au sujet de Mai 68 que *«sans les barricades, sans les voitures incendiées, le pouvoir n'aurait rien perdu de son assurance ni de sa force.* [...] *L'opposition radicale se heurte inévitablement à la défaite de son action directe et extraparlementaire, de sa désobéissance civile ; mais, dans certaines situations, elle doit prendre le risque de cette défaite, si cela doit consolider sa force et démontrer la nature destructrice de l'obéissance civile à un régime réactionnaire»* (*Vers la libération*, p. 93).

Prendre le risque d'une défaite ? C'est le pari désespérant que font tous les matins en se levant beaucoup de militants, car les victoires, grandes et petites, des mouvements sociaux et leurs effets ne se réduisent pas au nombre de députés élus. La démocratie est un vain mot si les politiciens en ont le monopole.

ÉLECTIONS

Vote stratégique ou vote authentique ?

DENIS MONIÈRE
Vice-président au programme d'Option nationale et candidat dans Sainte-Marie–Saint-Jacques

Les électeurs québécois devront répondre prochainement à la question ci-dessus posée en comparant les offres de politiques des partis et en décidant quel est le parti qui correspond le mieux à leur conception du bien commun ou de l'intérêt national, sans parler de leurs intérêts particuliers. Cette évaluation est complexe et exige un examen des valeurs qui servent de critères de jugement.

Le droit de vote est la clé de voûte de la démocratie de représentation parce qu'il permet aux citoyens de participer activement au processus politique. Nous avons ainsi la possibilité d'exprimer librement ce que nous pensons, de confier notre pouvoir d'électeur au parti qui représente le mieux nos convictions quant au bien de la nation. Nous pouvons ainsi faire sentir le poids de notre volonté dans les prises de décisions collectives. Mais le principe de représentation suppose que les acteurs qui participent au débat électoral, tant les électeurs que les partis, adoptent la cohérence comme valeur cardinale. Comment, sans cohérence, pourrait se tisser le lien de confiance entre le citoyen et son représentant ?

Sens du vote biaisé

Comment le citoyen pourrait-il se fier à des partis qui par tactique électoraliste travestissent leur projet politique pour prendre le pouvoir ? Si nous élisons des partis pour nous représenter, il faut être en mesure de savoir s'ils seront fiables dans leurs décisions et s'ils respecteront notre conception de l'avenir. Que vaudrait notre vote s'il était utilisé par la suite contre notre volonté politique ?

Le scrutin uninominal complique les choses, car il tend à concentrer les votes sur deux ou trois partis, ce qui biaise le sens du vote. On incite les électeurs à mettre leur cohérence au placard et à adopter une attitude dite stratégique en votant non pas en fonction de leurs idées, mais pour le parti qui peut gagner l'élection.

Cette logique amène l'électeur à se trahir soi-même en votant pour un parti qui ne reflète pas son idéal et à être trahi ensuite par l'action de ce parti qui sera élu grâce à ces mêmes votes. Tel est le destin qui guette les électeurs qui donnent leur vote en désespoir de cause pour battre le gouvernement sortant.

Ils choisissent alors de faire taire leur conscience et leurs convictions pour supposément favoriser le moindre mal. Ils dévaluent eux-mêmes leur conscience politique au profit d'une stratégie dont l'effet sera de les nier politiquement. C'est un bon calcul stratégique pour les partis établis, mais un très mauvais calcul pour ceux qui veulent promouvoir d'autres visions de l'avenir et aspirent à des changements fondamentaux.

Épouvantail à moineaux

Ce problème politique est vécu intensément par les indépendantistes qui se demandent s'il ne vaudrait pas mieux mettre tous leurs œufs dans le panier du Parti québécois pour ne pas diviser le vote et risquer de faire réélire le Parti libéral. Les chantres de l'unité péquiste tentent de ramener au bercail les militants qui depuis quelques années cherchent à offrir une solution de remplacement à ce parti qui a trahi sa mission historique en mettant au rancart sa raison d'être souverainiste, en la dévoyant dans une fictive gouvernance autonomiste.

Pour faire oublier ses propres turpitudes, le discours péquiste se sert de celles du gouvernement libéral comme épouvantail à moineaux en présentant l'élection des libéraux comme une abomination menaçant l'intérêt national. Ce parti, qui n'a pas su rassembler par des objectifs constructifs les militants progressistes et indépendantistes, tente de les rallier par la peur en leur demandant de renier leurs convictions pour battre les libéraux. Il incarne encore une fois la politique du renoncement pour mieux nous enfermer dans la pusillanimité et la procrastination. Il ne faut pas se laisser duper par ces appels à l'unité contre l'empire du mal qui n'ont d'autres raisons que d'enrayer et de museler toute force de renouvellement du discours indépendantiste. Ce sont les virages opportunistes du Parti québécois qui ont engendré l'émergence des nouveaux partis Québec solidaire et Option nationale, il doit assumer les conséquences de ses choix et ne pas faire porter aux autres le poids de ses incohérences.

L'œuvre de salut national passe par un travail de vérité sur notre statut national que seuls des partis authentiquement indépendantistes peuvent faire

Subordination au système fédéral

Même si le Parti libéral a une lourde part de responsabilité dans la déliquescence de la société québécoise et mérite d'être sanctionné, il ne faudrait pas oublier de dénoncer ceux qui sont les véritables ennemis du Québec, ceux qui nous rabougrissent collectivement.

Le PQ se montre bien timide lorsqu'il s'agit de combattre notre subordination dans le fédéralisme canadien. Il cautionne en réalité ce système aux yeux des électeurs en s'enfermant dans une logique provincialiste. Il n'est pas différent du Parti libéral et de la CAQ, en faisant comme si les problèmes du Québec ne dépendaient pas de son statut politique. L'œuvre de salut national passe par un travail de vérité sur notre statut national que seuls des partis authentiquement indépendantistes peuvent faire.

Si on suivait le raisonnement des apôtres de l'unité péquiste, aucun nouveau parti ne pourrait voir le jour puisque la nécessité de battre les libéraux sera toujours à l'ordre du jour. L'unité pour recommencer à tergiverser, non merci.

C'est en menant le combat pour nos idées que tout devient possible. Notre vote est trop précieux pour le gaspiller en le donnant à un parti qui ne représente pas notre vision de l'avenir du Québec sous prétexte qu'il faut à tout prix battre le gouvernement sortant. Suivre cette logique du vote « utile » en faveur des partis dominants, c'est s'enfermer dans la déception et l'impuissance chronique, c'est brader son droit fondamental pour les illusions du pouvoir provincial. Un vote pour Option nationale est un vote utile pour la suite du combat national.

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny *(adjointe au directeur de l'information)*, Marie-Andrée Chouinard *(éditorialiste, responsable de la page Idées)*, Marco Bélair-Cirino *(général)*, Jeanne Corriveau *(affaires municipales, Montréal)*, Isabelle Porter *(affaires municipales, Québec)* Fabien Deglise *(société)*, Jean Dion *(sports)*, Louis-Gilles Francœur *(environnement)*, Lisa-Marie Gervais *(éducation)*, Pauline Gravel *(sciences)*, Caroline Montpetit *(affaires sociales)*, Brian Myles *(justice)*, Louise-Maude Rioux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert *(santé)* ; **information politique** : Michel David *(chroniqueur)*, Hélène Buzzetti et Marie Vastel *(correspondantes parlementaires à Ottawa)*, Antoine Robitaille et Robert Dutrisac *(correspondants parlementaires à Québec)*, Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque *(reporters)* ; **information culturelle** : Michel Bélair *(théâtre et cahier Culture)*, Stéphane Baillargeon *(médias)*, Frédérique Doyon et Isabelle Paré *(reporters)*, Odile Tremblay *(cinéma)*, Paul Bennett *(pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end)*, Julie Carpentier *(pupitre)* ; **informationéconomique** : Gérard Bérubé *(adjoint au directeur de l'information)*, François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields *(reporters)*, Gérald Dallaire (pupitre) ; **information internationale** : Serge Truffaut *(éditorialiste)*, Claude Lévesque et Guy Taillefer *(reporters)*, Jean-Pierre Legault *(pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives)* ; Diane Précourt *(responsable des pages thématiques)*, Émilie Folie-Boivin *(pupitre)* ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau *(photographes)* ; Michel Garneau *(caricaturiste)* ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet *(correctrices)* ; Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel *(pupitre internet)*, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay *(commis internet)* ; Amélie Gaudreau *(secrétaire à la rédaction)*; Karl Rettino-Parazelli et Sophy Lambert-Racine *(commis à la rédaction)*. **DOCUMENTATION** Gilles Paré *(directeur)*, Manon Derome *(Montréal)*, Monique Bhérer *(Ottawa)*, Dave Noël *(Québec)* . **PUBLICITÉ** , Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebaï *(publicitaires)*, Sylvie Laporte, Martine Bérubé *(secrétaire)*. **PRODUCTION** Christian Goulet *(directeur de production)*, Olivier Zuida *(directeur adjoint)*, Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel *(administrateur Web)*, Hansel Matthews *(technicien informatique)*. **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Maxim-Olivier Leclerc *(responsable par intérim service à la clientèle)*, Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers *(responsable promotion)*. **ADMINISTRATION** Stéphane Roger *(contrôleur)*, Olena Bilyakova *(reponsable des services comptables)*, Claudette Béliveau *(adjointe administrative)*, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

DEUX MORTS, 23 BLESSÉS

La police de Toronto soupçonne des gangs d'être derrière la fusillade de lundi

PAOLA LORIGGIO
à Toronto

La police de Toronto a appelé hier des témoins potentiels à se manifester au lendemain d'une fusillade lors d'un barbecue, qui a causé la mort de deux personnes et fait 23 blessés, dont un bambin de 22 mois.

Les autorités ont précisé que les deux personnes mortes dans la fusillade étaient une jeune fille de 14 ans, Shyanne Charles, et un homme de 23 ans, Joshua Yasay. Une *«personne d'intérêt»* blessée est par ailleurs détenue, a indiqué la police.

Plus de 200 personnes participaient au barbecue dans l'est de la métropole, lundi soir, quand des hommes armés ont tiré dans la foule peu avant 23 h.

La police a affirmé que 23 personnes ont été hospitalisées avec des blessures par balle, y compris un bambin, qui se trouve dans un état stable. Certaines des personnes blessées, âgées de 1 à 33 ans, ont reçu leur congé de l'hôpital. Un homme subissait hier une opération et demeure dans un état critique, a indiqué la police.

Le chef Bill Blair a mentionné que la police soupçonne que la fusillade est liée à la violence entre gangs. En conférence de presse, hier matin, M. Blair a dit croire qu'un affrontement entre deux individus avait culminé en un échange de coups de feu.

Il a indiqué que la police avait obtenu une *«certaine coopération»* de témoins sur les lieux, et a appelé tous ceux qui ont participé à la fête à collaborer à l'enquête.

«Nous sommes préoccupés non seulement par la résolution rapide de ce crime, mais par le potentiel de violences de représailles, qui surviennent souvent dans ce type d'événement», a dit le chef Blair.

La rue Danzing, où s'est déroulée la fête, était encore parsemée de bouteilles et autres débris, hier, alors que la police avait établi un cordon de sécurité.

AARON VINCENT ELKAIM LA PRESSE CANADIENNE

Des policiers interrogeaient des résidants, hier, dans le quartier de Toronto où s'est produite la fusillade de lundi soir.

Shannon Longshaw, qui avait aidé à l'organisation du barbecue, a affirmé que la fête avait débuté autour d'un repas pour les enfants du voisinage. Mais même après que la foule eut pris de l'ampleur plus tard dans la journée, elle a soutenu que les festivités demeuraient conviviales — jusqu'au moment où des tirs ont soudainement été échangés.

«Il n'y avait pas de bagarres, personne n'avait été pris dans une altercation, rien de tel», a-t-elle affirmé hier matin, après avoir passé la majeure partie de la nuit à répondre aux questions des policiers.

La Presse canadienne

Toews critique les tribunaux

Ottawa — La fusillade mortelle survenue à Toronto lundi soir a poussé le ministre fédéral de la Sécurité publique, Vic Toews, à critiquer les tribunaux canadiens pour avoir supprimé les peines minimales obligatoires pour les crimes liés aux armes à feu.
Plus tôt ce mois-ci, un juge de la Cour de l'Ontario a invalidé la «peine automatique» de trois ans d'emprisonnement pour trafic d'armes, soutenant qu'elle était trop sévère. Le magistrat Paul Bellefontaine a estimé qu'un vendeur de crack qui avait tenté de vendre à un policier en civil un revolver qu'il n'avait même pas en sa possession n'avait pas à écoper de la peine minimale obligatoire. En entrevue hier à la station Golden West Radio, M. Toews s'est dit très inquiet de voir les tribunaux éliminer ces peines minimales, particulièrement à cause des armes introduites clandestinement au Canada depuis les États-Unis.

SCIENCES PO

« L'injonction de penser "corporate", au nom de la compétition entre établissements, est une aberration du point de vue de la recherche »

SUITE DE LA PAGE 1

Avec sa pensée «corporate» et son «new public management», Sciences Po était jusqu'à tout récemment proposé en France comme le modèle à suivre de l'université de type anglo-américain. L'école avait augmenté de manière radicale ses droits de scolarité (contrairement aux autres grandes écoles, pour la plupart presque gratuites) et s'était lancée dans une grande campagne pour attirer les étudiants étrangers. Lors du décès de Richard Descoings, les éloges avaient pourtant été unanimes.

Sciences Po est aujourd'hui accusé d'avoir enfreint les règles de fonctionnement d'un établissement public alors que l'institut tire toujours les deux tiers de son financement de l'État. La Cour des comptes soupçonne même un système de favoritisme permettant de payer grassement des professeurs qui n'assument pas une charge à temps plein. Un rapport définitif sera déposé en septembre.

«Ce fut une explosion de dépenses», a déclaré au journal *Le Monde* le chercheur du CNRS Patrick Weil, qui accuse l'ancien directeur d'avoir puisé *«dans les aides que certains labos trouvaient»* pour financer son expansion tous azimuts. Toujours selon *Le Monde*, les cartes de crédit avec *«droits de tirage à discrétion pour leurs notes de frais»* seraient passées d'une à soixante-dix.

Des campus partout

À l'exemple des universités québécoises qui ont ouvert des campus dans plusieurs villes, Sciences Po a délocalisé certaines de ses activités en province à l'aide de subventions des régions. Plusieurs élus du Conseil général de la Marne ont dénoncé les coûts astronomiques, plus de 100 millions d'euros, consacrés à l'ouverture d'une annexe à Reims. La région de Poitou-Charentes a récemment réduit par deux ses subsides à l'IEP de Poitiers.

«L'injonction de penser "corporate", au nom de la compétition entre établissements, est une aberration du point de vue de la recherche, écrit Jean-François Bayart. *Le refus de travailler dans les régions en partenariat avec les autres instituts de Sciences-Politiques a interdit des économies d'échelle au plan national.»* Selon ce chercheur du CNRS, la recherche et l'enseignement en ont pâti. Priorité a été donnée *«à de nouvelles disciplines plus dans l'air du temps»*, plus *«susceptibles de drainer des fonds»* et respectant le *«scientifiquement correct»*. Le chercheur dénonce une *«politique du chiffre»* qui a conduit au *«doublement du nombre d'étudiants»* au détriment de la qualité.

Même si ces faits sont révélés pour la première fois, 70 professeurs avaient signé en février un manifeste dénonçant la centralisation, l'opacité des décisions et la réduction du pouvoir collégial des enseignants. *«On était en monarchie; ça va cesser»*, a déclaré le président de la Fondation nationale des Sciences-Politiques, Jean-Claude Casanova. Les quatre finalistes retenus pour succéder à Richard Descoings ont tous affirmé que la gestion de l'école devait être sérieusement revue.

Afin de correspondre aux critères de classement des grandes universités internationales, Sciences Po est passé en dix ans de 5000 à 10 000 étudiants, dont 40 % d'étrangers. Il avait aussi ouvert des écoles de journalisme, d'économie et de droit, délaissant notamment la politique comparée. On estime que près de 80 % des membres du cabinet de l'Élysée sont passés par cette école autrefois très prestigieuse, à l'exemple du président lui-même, François Hollande.

Le Devoir

KYOTO

SUITE DE LA PAGE 1

de l'Environnement, Peter Kent, qui a réagi officiellement. *«La décision officialise ce que nous disions depuis 2006 — que nous ne mettrons pas en application le protocole de Kyoto. Nous sommes heureux que la Cour ait décidé d'être d'accord avec nous»*, a commenté par courriel le porte-parole du ministre, Adam Sweet.

Blanc et noir

Le jugement de la Cour fédérale souffle le chaud et le froid en même temps.

Pour le juge Simon Noël, statuer sur la requête du demandeur Trup est d'intérêt public parce que, dit-il, *«la loi doit être respectée par tous»*. Le tribunal rejetait par cet argument celui du procureur général, qui soutenait qu'une déclaration d'illégalité du décret fédéral n'aurait pas d'effet utile. Tout le contraire, estime le juge Noël.

Mais le magistrat n'en conclut pas moins qu'en raison de la *«prérogative royale»* — qui permet au gouvernement, en exclusivité, de conclure ou de se retirer d'un traité —, le fédéral peut passer outre aux dispositions de la Loi de mise en œuvre du protocole de Kyoto (LMOPK) parce que son parrain de l'époque, le député libéral Pablo Rodriguez, n'avait pas précisé explicitement dans son projet de loi privé qu'il visait à limiter le pouvoir discrétionnaire du gouvernement en matière d'affaires étrangères.

La LMOPK avait été adoptée par une opposition majoritaire au Parlement le 14 février 2007 et elle est entrée en vigueur le 22 juin 2007, au grand dam du gouvernement conservateur.

L'impact juridique de la «prérogative royale» constitue le cœur du litige, car le demandeur avait déposé plusieurs éléments de jurisprudence qui indiquaient que cette prérogative n'avait pas besoin d'être explicitement formulée pour en limiter son exercice. La *«prérogative royale»*, soulignait le demandeur, a été limitée *«par implication nécessaire»*, ou de façon implicite, peut-on dire, car elle imposait au gouvernement d'établir et de publier un plan sur les changements climatiques, de prendre, de modifier ou d'abroger les règlements appropriés pour honorer les engagements du Canada, soit de réduire ses émissions à 6 % sous le niveau de 1990, de 2008 à 2012. La loi ne ciblait qu'une seule institution, le pouvoir exécutif, et détaillait toutes les actions qu'il devait prendre pour atteindre les objectifs du protocole. Mais, selon le juge Noël, le gouvernement peut mettre de côté une loi qui le vise nommément et lui impose d'atteindre des objectifs si elle ne précise pas explicitement que toutes ces dispositions visent à encadrer le pouvoir discrétionnaire qu'il détient en vertu de l'archaïque pouvoir prépondérant de la royauté.

Ainsi, conclut le magistrat, le gouvernement a donc respecté du même coup la primauté du droit et n'a pas enfreint non plus le principe de la séparation des pouvoirs. Le demandeur avait plutôt soutenu qu'en se soustrayant aux dispositions de la LMOPK, le gouvernement Harper s'était arrogé l'équivalent du pouvoir d'abroger une loi votée par les deux Chambres. Le juge Noël soutient aussi que le retrait de Kyoto ne contrevient pas non plus au principe démocratique car, écrit-il, le gouvernement n'était pas obligé de consulter le Parlement avant d'exercer sa prérogative *«royale»* puisqu'il avait ratifié le protocole sur la foi d'une simple *«demande»* du Parlement et non d'une loi.

Quant à l'obligation du gouvernement fédéral de consulter les provinces, invoquée par le demandeur, le juge estime que ce n'était pas son rôle de plaider en leur nom dans le cadre d'un recours d'intérêt public.

Déception de l'opposition

À Ottawa, le verdict de la Cour fédérale a déçu les partis d'opposition. Parce qu'ils refusaient de voir le gouvernement canadien claquer la porte au protocole, mais aussi parce que, dans son jugement, le juge Simon Noël a conclu que *«le gouvernement n'était pas obligé de consulter le Parlement avant d'exercer sa prérogative royale»*.

«Le Canada a le droit de ratifier une entente ou de s'en retirer, mais moralement, c'est une décision qui ne respecte pas du tout la volonté des citoyens», a dénoncé Ann Quach, porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière d'environnement. *«C'est peut-être légal ce qu'ils ont fait, mais est-ce que c'est juste, est-ce éthiquement correct ? Moi, je ne le pense pas.»*

La décision annonce-t-elle donc une nouvelle donne au Parlement, alors que le gouvernement conservateur vient de voir sa décision unilatérale maintenue par la Cour fédérale ? Les députés de l'opposition refusent de s'inquiéter outre mesure. *«C'est «une» décision. Je ne pense pas que ce soit la fin de la responsabilité devant le Parlement»*, a défendu le libéral David McGuinty. À l'instar de Mme Quach, le libéral estime qu'au-delà des lois et règles parlementaires, il y a l'opinion publique. Et les Canadiens n'accepteront pas nécessairement sans riposte que leur gouvernement agisse sans consulter les élus de l'opposition, a-t-il prévenu.

La bloquiste Maria Mourani a quant à elle affirmé que le jugement témoignait d'un système *«qui est mal fait, où le gouvernement peut décider de choses sans que le Parlement puisse faire quoi que ce soit. Ce qui est aberrant»*, a-t-elle martelé.

Ses commentaires n'ont pas été plus tendres à l'endroit du gouvernement libéral de Jean Charest, à Québec, qui s'est *«croisé les bras»* dans ce dossier, selon elle. Dans sa décision, le juge Noël a fait valoir qu'il ne revenait pas à M. Turp de soulever l'obligation d'Ottawa de consulter les provinces avant de renier le protocole de Kyoto. De l'avis de Mme Mourani, il est *«lamentable»* que le gouvernement québécois n'ait pas lui-même mené la bataille. *«Ce n'est pas normal que ces gens-là* [M. Turp et son équipe] *se battent tous seuls pour le protocole de Kyoto.* [...] *Comment ça se fait que le gouvernement du Québec, qui lui était en droit d'aller devant les tribunaux, ne l'a pas fait ?»* a-t-elle demandé.

Le Devoir

FERME

SUITE DE LA PAGE 1

terre. Nous voulions accueillir de jeunes couples qui auraient chacun leur projet.» Le couple achète alors une longue terre coupée à l'ancienne, un mille par trois arpents, et un bloc de cinq appartements qui y donne accès. Il invite les jeunes intéressés à présenter des projets ayant trait à la culture de la terre, et offre le terrain pour y faire des expériences.

Les projets doivent répondre à des préoccupations écologiques, c'est-à-dire être basés sur une agriculture non polluante. Ils doivent également comporter un aspect éducatif et communautaire et intégrer des principes de justice sociale. Et ils doivent être reliés à la communauté, c'est-à-dire faire participer les gens du village, les voisins. *«L'agriculture écologique, c'est différent de l'agriculture biologique*, note Jean. *En agriculture biologique, on peut facilement utiliser un tracteur qui pollue toute la journée, mais affirmer que le produit est biologique parce qu'il est sans pesticides.»*

La cohérence, c'est le grand défi de ce projet qui tente de confronter les idées à leur application pratique dans la vie de tous les jours. Car la ferme Sage Terre fait face elle aussi aux dilemmes de la vie moderne. Vivre sans tracteur, par exemple, s'est avéré démesurément ardu pour ces cultivateurs de grands espaces. Le groupe s'est finalement autorisé une centaine d'heures de tracteur par année, y compris le temps alloué au déneigement.

Dans les allées du vaste jardin communautaire de la ferme, on utilise de la ramille déchiquetée sur place pour empêcher la pousse de mauvaises herbes. Une technique efficace mais peu utilisée ailleurs.

«On a été comme une pouponnière de projets», raconte Jean.

L'un des premiers projets à avoir été hébergés par la ferme est celui d'une jeune femme qui rêvait d'avoir un certain nombre de chèvres.

«Je suis allé avec elle au ministère de l'Agriculture», dit Jean. Une autre étudiante qui habite à la ferme, étudiante en archéologie des plantes à l'Université du Québec à Rimouski, souhaiterait implanter ici des kiwis de Sibérie. Et des apiculteurs, installés dans le Rang 3 voisin, viennent ici produire leur miel.

Selon Jean Bédard, la ferme sage Terre est proche de l'autosuffisance. On vend les surplus de légumes, quand il y en a, au bord de la route. Marie-Hélène cuisine le pain et le fromage, qu'elle échange parfois contre d'autres denrées.

«On se rend compte qu'une certaine spécialisation a du bon», constate Jean.

La ferme s'intéresse à la culture dans tous les sens du terme. Chaque jeudi, en été, on y organise des soupers philosophiques, où des gens de l'extérieur comme des gens de la ferme sont invités à discuter de sujets qui leur tiennent à cœur.

«Je viens d'une famille de 13 enfants, j'aime les grandes tablées», raconte Marie-Hélène Langlais, qui a tout cuisiné avec amour lors de notre passage. Cette semaine, Claudine, Chaben, Donald, Rosalie, Olivier, Noémie, Françoise, Rita, Karim, Alexandra et Christine viennent partager leurs préoccupations sur le thème de l'écologie. Plusieurs d'entre eux sont des gens qui ont accepté au cours des dernières années de réduire leurs revenus pour vivre en meilleure harmonie avec leurs principes.

«Nous sommes des intellectuels en réhabilitation», dit l'une des participantes, pianiste classique, qui est venue avec son conjoint, ingénieur.

À table, le thème de la cohérence revient constamment, comme un défi. Osera-t-on manger du riz, même s'il faut l'importer d'Asie ? Le débat est ouvert…

La plupart des gens qui fréquentent la ferme Sage Terre sont des diplômés d'université, ce qui ne les empêche pas d'éprouver des inquiétudes grandissantes devant le mode de vie contemporain.

«Les jeunes qui viennent ici sont souvent dans une quête de sens. [...] *Ils sont parfois dans une impasse. Ils ne veulent pas travailler pour une entreprise polluante. Ils savent ce qu'ils ne veulent pas»*, dit Jean. S'ils sont généralement bien adaptés socialement, ils éprouvent souvent le sentiment qu'il n'y a pas d'avenir dans l'état actuel des choses. Jean Bédard, quant à lui, qui signait récemment l'essai *Le pouvoir ou la vie*, chez Fides, croit qu'actuellement, la seule façon de faire face à l'avenir, c'est de descendre du train fou qui est en marche et qui fonce directement dans un mur.

L'homme insiste pour dire que son projet de ferme ne fraye en aucun cas avec la religion ou le dogmatisme. Mais il réaffirme son optimisme, mûrement réfléchi, et sa confiance en la vie, intimement liée à la conscience humaine.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés
au 2050, rue De Bleury, 9e étage,
Montréal (Québec), H3A 3M9 Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com
sur Facebook et sur Twitter

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel
Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, division de Quebecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.